



Rapport Annuel

2023



SNCI

Société Nationale de Crédit et d'Investissement Luxembourg

7, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
T : 46 19 71-1
M : snci@snci.lu
www.snci.lu

© SNCI 2024
Impression : Imprimerie
Centrale
Conception : **101**

Rapport de Gestion et Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

Comptes annuels au
31 décembre 2023

Sommaire

La SNCI	4	Relations	48
La mission de la SNCI	8	L'accord de coopération « NEFI »	50
Activités	12	L'Association Européenne des Investisseurs de Long Terme (ELTI : European Long-Term Investors)	52
Les opérations de la SNCI décidées en 2023	14	Comptes annuels	56
Les opérations de la SNCI décidées au cours des exercices 1978–2023	19	Rapport de gestion	58
Les principales participations de la SNCI	25	Rapport sur l'audit des comptes annuels	64
Luxembourg Future Fund	26	Bilan	70
Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF	29	Hors-Bilan	71
SES S.A.	32	Compte de profits et pertes	72
Cargolux Airlines International S.A.	34	Annexe aux comptes annuels	76
Encevo S.A.	36	Organisation de la SNCI	98
SISTO Armaturen S.A.	38	Les collaborateurs de la SNCI	100
Luxcontrol S.A.	39	Commissions techniques chargées de l'instruction des dossiers	101
Luxtrust S.A.	40		
Participations de la SNCI	42		

LA SNCI

Les organes de la SNCI

Conformément à la loi organique de la SNCI, le Conseil d'administration opère sous le contrôle et la responsabilité politique de :

M. François FAYOT

Ministre de l'Économie
(jusqu'au 16 novembre 2023)

Mme Yuriko BACKES

Ministre des Finances
(jusqu'au 16 novembre 2023)

M. Lex DELLES

Ministre de l'Économie,
des PME, de l'Énergie et du
Tourisme
(à partir du 17 novembre
2023)

M. Gilles ROTH

Ministre des Finances
(à partir du 17 novembre
2023)

Le conseil d'administration

PRÉSIDENT

Vincent THURMES

*Premier Conseiller
de Gouvernement au
Ministère des Finances*

VICE-PRÉSIDENT

Carole BRÜCKLER

*Head of Digital
Health Technologies au
Ministère de l'Économie*

Membres

Norry DONDELINGER

Directeur aux Affaires
Économiques de la Chambre
des Métiers

Patrick DURY

Président National du
Lëtzebuenger Chrëschtliche
Gewerkschaftsbond (LCGB)

André ROELTGEN

Ancien Président
du Onofhängege
Gewerkschaftsbond
Lëtzebuerg (OGB-L)

Gilles SCHOLTUS

Conseiller de Gouvernement
1^{ère} classe au Ministère de
l'Économie

Représentant du Ministère
du Travail, de l'Emploi et de
l'Économie sociale et solidaire

Carlo THELEN

Directeur Général de la
Chambre de Commerce

Jean-Louis THILL

Ambassadeur - Directeur
des Affaires européennes et
des Relations économiques
internationales

Ministère des Affaires
étrangères et européennes, de
la Défense, de la Coopération
et du Commerce extérieur
(jusqu'au 12 décembre 2023)

Angèle DA CRUZ

Directrice des Affaires
européennes et des Relations
économiques internationales

Ministère des Affaires
étrangères et européennes, de
la Défense, de la Coopération
et du Commerce extérieur
(à partir du 13 décembre 2023)

Marc WAGENER

Chief Operating Officer,
Director Entrepreneurship
House of Entrepreneurship

Tom WIRION

Directeur Général de la
Chambre des Métiers

Paul ZIMMER

Premier Conseiller de
Gouvernement honoraire,
Ministère d'État

Conseiller économique et
financier auprès de CGFP-
Services

Le comité d'audit

Paul ZIMMER

Président

Carole BRÜCKLER

Membre

Vincent THURMES

Membre

Carlo THELEN

Membre

Réviseur d'entreprise agréé nommé par la Chambre des Députés

Yves THORN

Réviseur d'entreprises agréé

Comité exécutif

Le Comité exécutif est composé du Président, du Vice-Président et des membres du Comité de Direction de la SNCI.

Comité de Direction – Direction autorisée

Marc NIEDERKORN

Directeur

(en fonction jusqu'au 20 juillet 2023)

Eva KREMER

Directeur adjoint

(jusqu'au 31 janvier 2024)

Directeur

(à partir du 1^{er} février 2024)

Marco GOELER

Sous-Directeur

Présidents honoraires

Raymond KIRSCH

(du 16 septembre 1977
jusqu'au 31 décembre 1989)

Romain BAUSCH

(du 1^{er} octobre 1992
jusqu'au 9 juin 1995)

Gaston REINESCH

(du 1^{er} octobre 2002
jusqu'au 31 décembre 2012)

Armand SIMON

(du 1^{er} janvier 1990
jusqu'au 30 septembre 1992)

Georges SCHMIT

(du 10 juin 1995
jusqu'au 30 septembre 2002)

Patrick NICKELS

(du 1^{er} janvier 2013
jusqu'au 30 septembre 2022)

LA MISSION DE LA SNCI



La SNCI est un établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises.

Elle accorde des prêts à l'investissement, à l'innovation ainsi qu'au développement.

La SNCI accorde également des prêts de création – transmission à des PME nouvellement créées ou reprises ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de se développer sur les marchés à l'étranger.

Elle réalise des opérations en fonds propres, soit directement au moyen de prises de participation ou de prêts participatifs, soit par le biais de sociétés de financement dans lesquelles elle détient une participation.



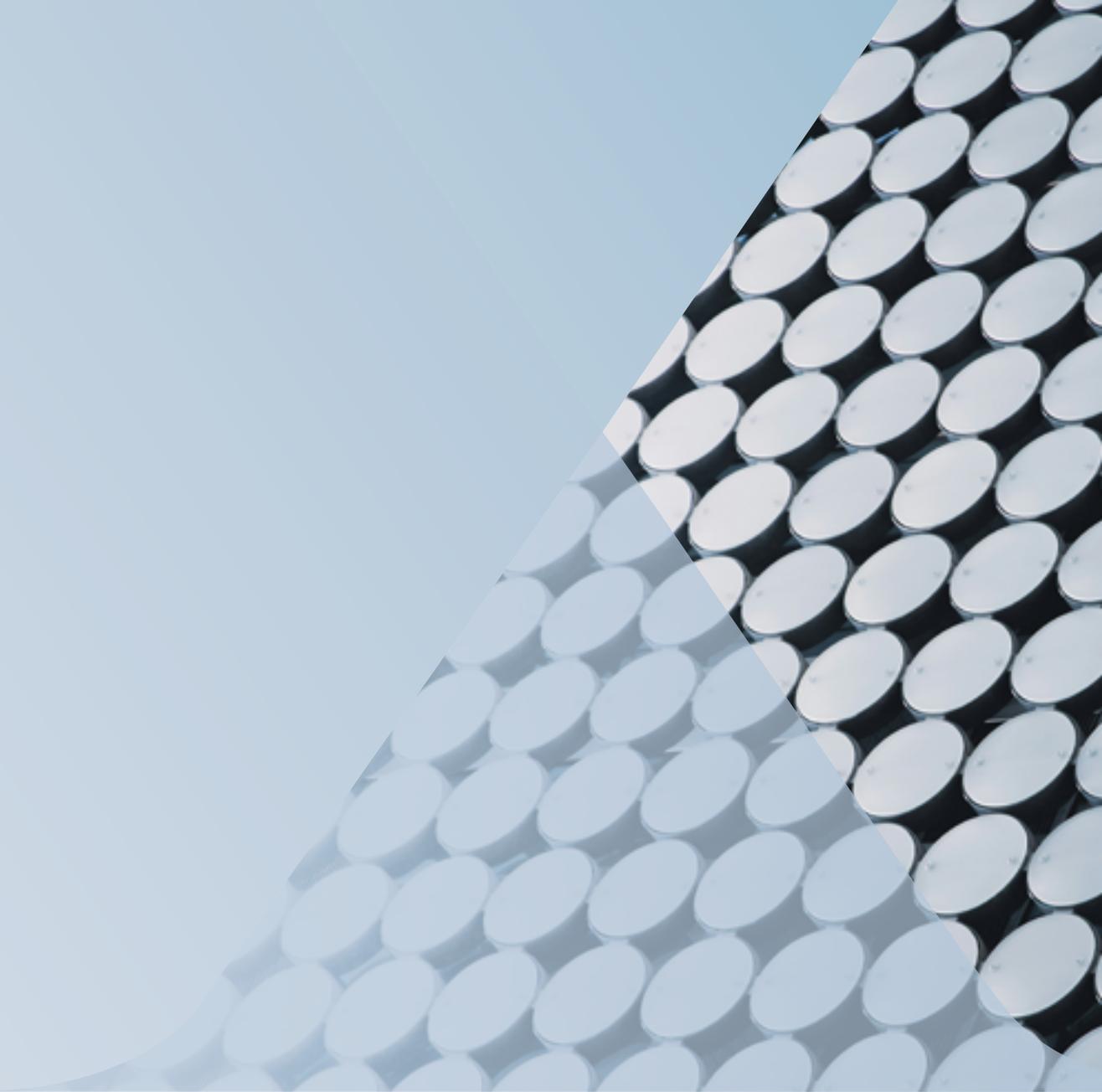


« La SNCI nous a épaulé financièrement lors de la reprise de la Schlässerei. Nous avons profité du programme ProTransfer de la SNCI, qui est spécialement conçu pour ce genre de transaction entrepreneuriale soit par un acteur extérieur soit en famille. »

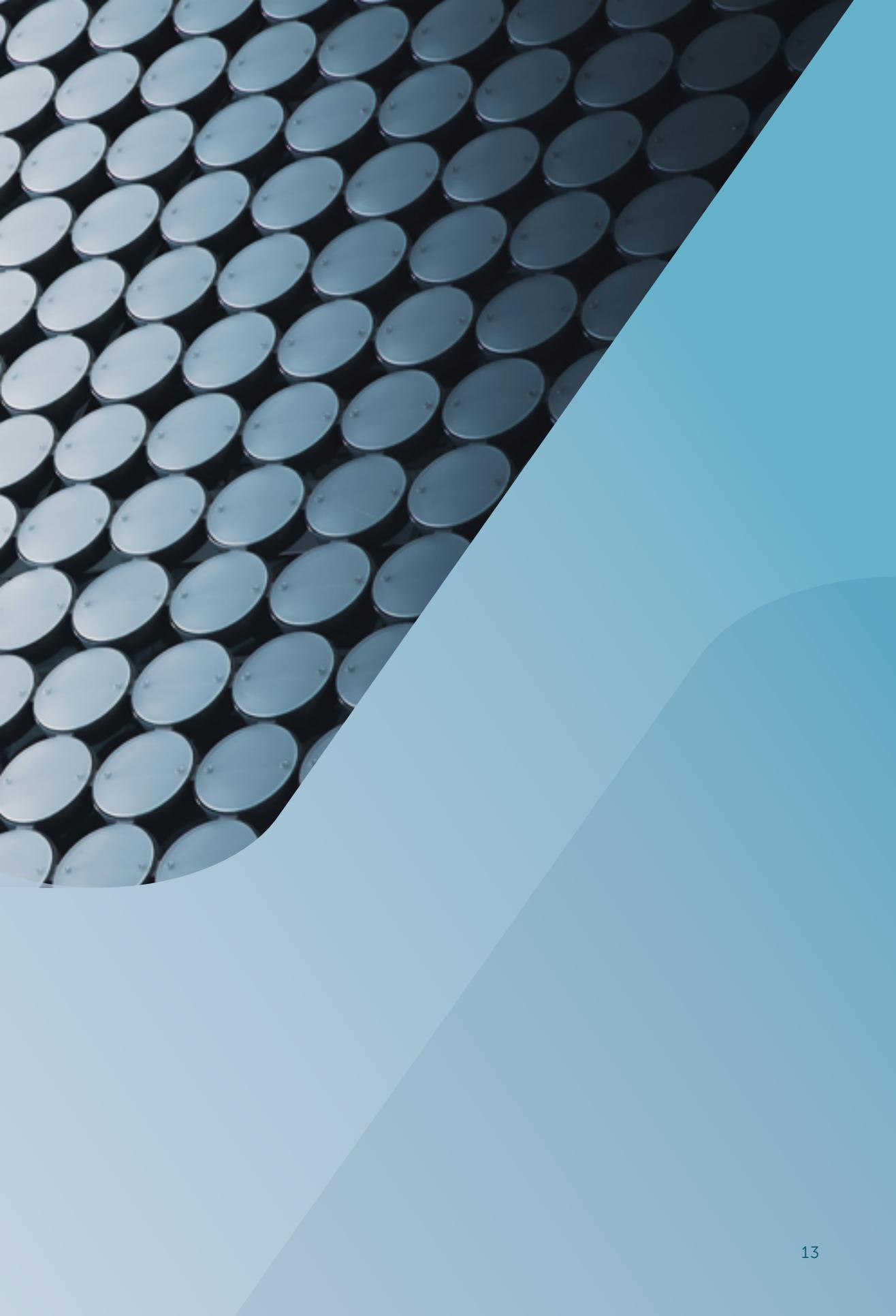
Christian Cortina

D'Schlässerei

7a, Neie Wee
L-6830 Berbourg
www.schlaesserei.lu

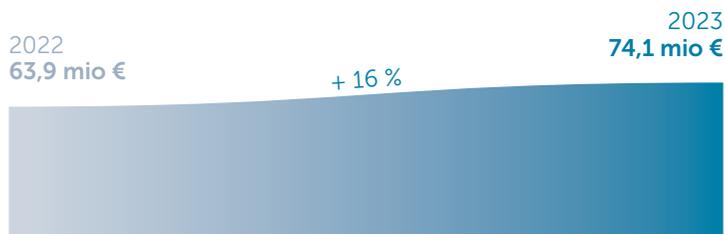


ACTIVITÉS



Les opérations de la SNCI décidées en 2023

Au cours de l'exercice 2023, la SNCI a décidé des prêts, tous instruments confondus, pour un montant total de plus de 74,1 millions d'euros, contre 63,9 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 16 %.



Crédits d'équipement

En 2023, les crédits d'équipement accordés ont contribué au financement de la création de dix entreprises. De plus, ils ont soutenu les efforts de modernisation, d'adaptation ou d'extension de petites et moyennes entreprises luxembourgeoises. Par ailleurs, la création de 100 emplois ainsi que le maintien et la consolidation d'emplois

existants traduisent l'impact social des interventions de la SNCI dans le secteur des PME/PMI.

Les 38 crédits d'équipement décidés au cours de l'année 2023 atteignent un volume total de 19,5 millions d'euros, en baisse de 20,9 % par rapport à l'exercice 2022 au terme duquel

avait été enregistré un montant de 24,7 millions d'euros pour 37 dossiers.

Ci-après une ventilation par secteur et la comparaison des chiffres de 2023 avec ceux de 2022 qui permettent de constater certaines évolutions intéressantes :

CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT ACCORDÉS EN 2023 ET 2022 (EN EUROS)

		Artisanat	Commerce	Hôtellerie	Industrie	TOTAL
Montants alloués	2023	12.616.000	2.292.313	2.282.715	2.322.000	19.513.028
	2022	10.267.000	2.377.500	8.736.750	3.290.000	24.671.250
Nombre de prêts	2023	17	5	11	5	38
	2022	20	7	7	3	37
Emplois salariés nouveaux	2023	44	6	49	1	100
	2022	39	16	23	8	86
Débutants indépendants	2023	3	1	6	0	10
	2022	0	3	2	0	5

Par ailleurs, il semble utile de mentionner que les 19,5 millions euros de crédits d'équipement accordés par la SNCI au cours de l'exercice 2023 l'ont été par l'intermédiaire de cinq banques agréées.

46,6 millions d'euros contre 61,8 millions d'euros en 2022 soit une baisse de 32,61 %. La moyenne d'investissement par projet baisse de 36,2 % par rapport à 2022.

En 2023, les investissements financés par le biais du crédit d'équipement se chiffrent à

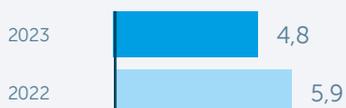


INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE (EN MIO. EUR)

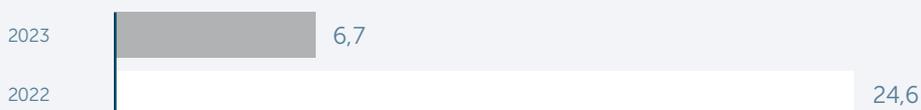
Artisanat



Commerce



Hôtellerie / Restauration (Horeca)



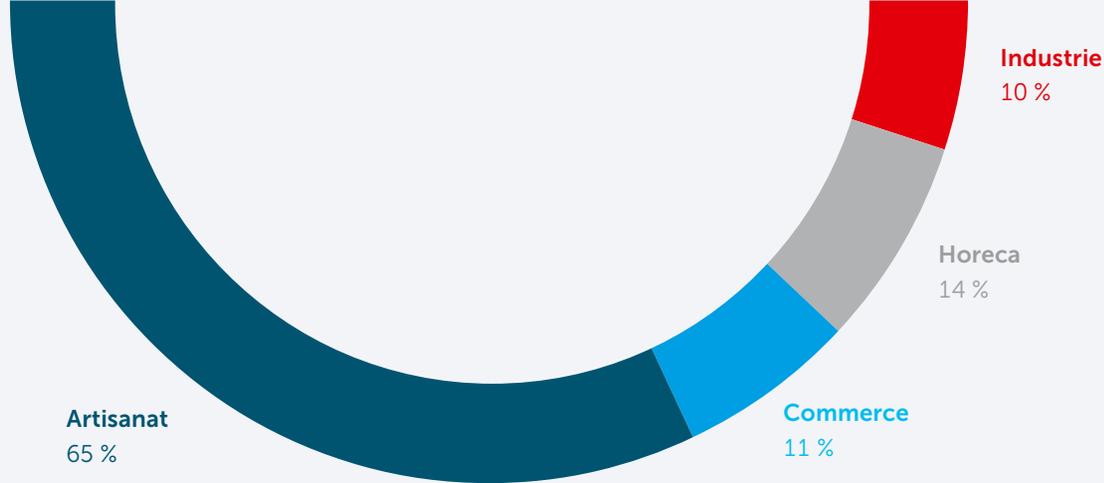
Industrie



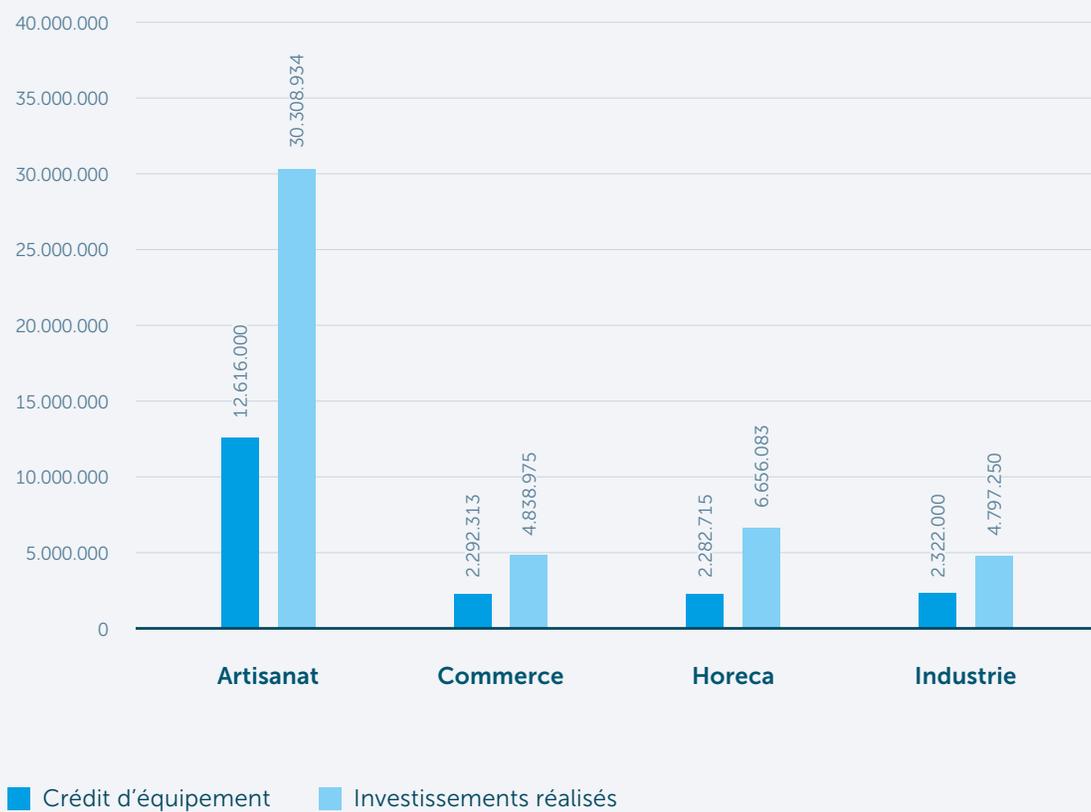
Total des investissements réalisés (EN MIO. EUR)

46,6 € 2023

61,8 € 2022



MONTANTS ALLOUÉS PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



Autres interventions

Au cours de l'exercice 2023, la SNCI a accompagné encore d'autres projets par le biais d'autres types de prêts. Les investissements cofinancés se sont chiffrés à un total de 172 millions d'euros.

		Prêts de création-transmission	Prêts à moyen et long terme	Prêts indirects développement	Financement spécial anti-crise	Prêts stratégiques	TOTAL
Montants alloués	2023	389.200	0	53.865.330	352.000	0	54.254.530
	2022	313.000	23.590.000	14.862.305	0	495.000	39.755.305
Nombre de prêts	2023	5	0	37	3	0	45
	2022	3	4	14	0	1	22
Emplois salariés nouveaux	2023	8	0	209	0	0	217
	2022	10	3	106	0	0	119

Parmi les 5 demandes traitées dans le cadre de projets de création, 4 projets ont donné lieu à une décision positive et ont été soutenus à travers des prêts de création-transmission pour un total de 0,4 million d'euros. Ceci constitue une hausse de 24,3 % par rapport à l'exercice 2022 pendant lequel un total de 0,3 million d'euros a été accordé.

Au cours de l'exercice 2023, la SNCI n'a accordé aucun prêt à moyen ou à long terme tandis qu'en 2022, 4 prêts ont pu être octroyés pour un total de 23,6 millions d'euros. Ce recul s'explique par une extension de la base éligible du prêt indirect

développement en 2022 avec en parallèle une adaptation de ses conditions générales.

Ces changements ont donc eu une répercussion directe en 2023, année durant laquelle la SNCI s'est vu allouer un total de 53,9 millions euros à travers un total de 37 prêts indirects développement alors qu'en 2022 le montant total se limitait à 14,9 millions euros. Ceci correspond donc à une hausse de plus de 262 %.

Courant de la deuxième moitié de l'exercice 2023 la SNCI a procédé à la mise en place d'un instrument de financement temporaire en faveur des entreprises

du secteur de la construction et du parachèvement en situation de crise permettant de couvrir leurs besoins de financement exceptionnels provoqués par ladite crise. Cet instrument temporaire – PID anti-crise – se base sur le modèle du prêt indirect déjà existant. Il s'agit dans ce cas précis donc d'une formule indirecte accordée par l'intermédiaire des Banques partenaires de la SNCI qui permet de couvrir jusqu'à 80 % du besoin financier exceptionnel défini. Depuis sa mise en place jusqu'à la fin de l'année, 3 prêts pour un total de 0,4 million d'euros ont été accordés via ce nouveau prêt indirect.

Les opérations de la SNCI décidées au cours des exercices 1978–2023

Pour l'ensemble de son activité et depuis son démarrage le 1^{er} janvier 1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 4.127,3 millions d'euros, ce qui représente une moyenne annuelle de 93,8 millions d'euros.

Abstraction faite des prêts accordés à la sidérurgie dans le cadre de la « section spéciale sidérurgie » d'un montant total de 194,9 millions d'euros, les interventions de la SNCI se chiffrent à 3.932,4 millions d'euros, soit 89,4 millions d'euros en moyenne par an.

Les crédits d'équipement y représentent 937,7 millions d'euros, soit 21,3 millions d'euros en moyenne annuelle.

Les prêts à moyen et à long terme destinés aux entreprises d'une certaine taille atteignent 1.569,6 millions d'euros. Il convient d'y ajouter les prêts communautaires (CECA/BEI) qui ne sont plus actifs aujourd'hui, destinés essentiellement à la même catégorie d'entreprises,

pour un montant total de 41,5 millions d'euros ainsi que les financements à l'étranger d'un montant total de 7,1 millions d'euros.

Il est rappelé dans ce contexte que la SNCI gère un portefeuille de plus de 265 prêts à l'investissement, alloués à quelques 209 entreprises différentes.

Au total, le Conseil d'administration a accordé 104,0 millions d'euros de prêts à l'innovation depuis l'introduction de cette catégorie de prêts en 1983.

Depuis 2015, année de la mise en œuvre de produits nouvellement créés que sont le prêt indirect développement, le prêt direct Recherche, Développement et Innovation ainsi que le prêt Entreprises Novatrices, la SNCI a accordé des prêts pour un montant total de 78,0 millions d'euros. Depuis l'extension de la base éligible du prêt indirect développement décidée en 2022 avec en parallèle une adaptation de ses conditions générales, le montant de prêts

indirects développement a subi une forte croissance.

Depuis 2002, année de la mise en place du produit du prêt de démarrage (converti par après en prêt de création-transmission), la SNCI a accordé des prêts pour un montant total de 16,4 millions d'euros, soit presque 0,4 million d'euros en moyenne annuelle.

Après la mise en place d'un premier instrument de crise en 2020 dans le cadre de la pandémie COVID-19 un deuxième instrument temporaire a été décidé courant de l'année 2022 en faveur des entreprises du secteur de la construction et du parachèvement en situation de crise permettant de couvrir leurs besoins de financement exceptionnel. Cet instrument – PID anti-crise – se base sur le modèle du prêt indirect déjà existant. Il s'agit dans ce cas précis donc d'une formule indirecte accordée par l'intermédiaire des Banques partenaires de la SNCI qui permet de couvrir jusqu'à 80 % du besoin

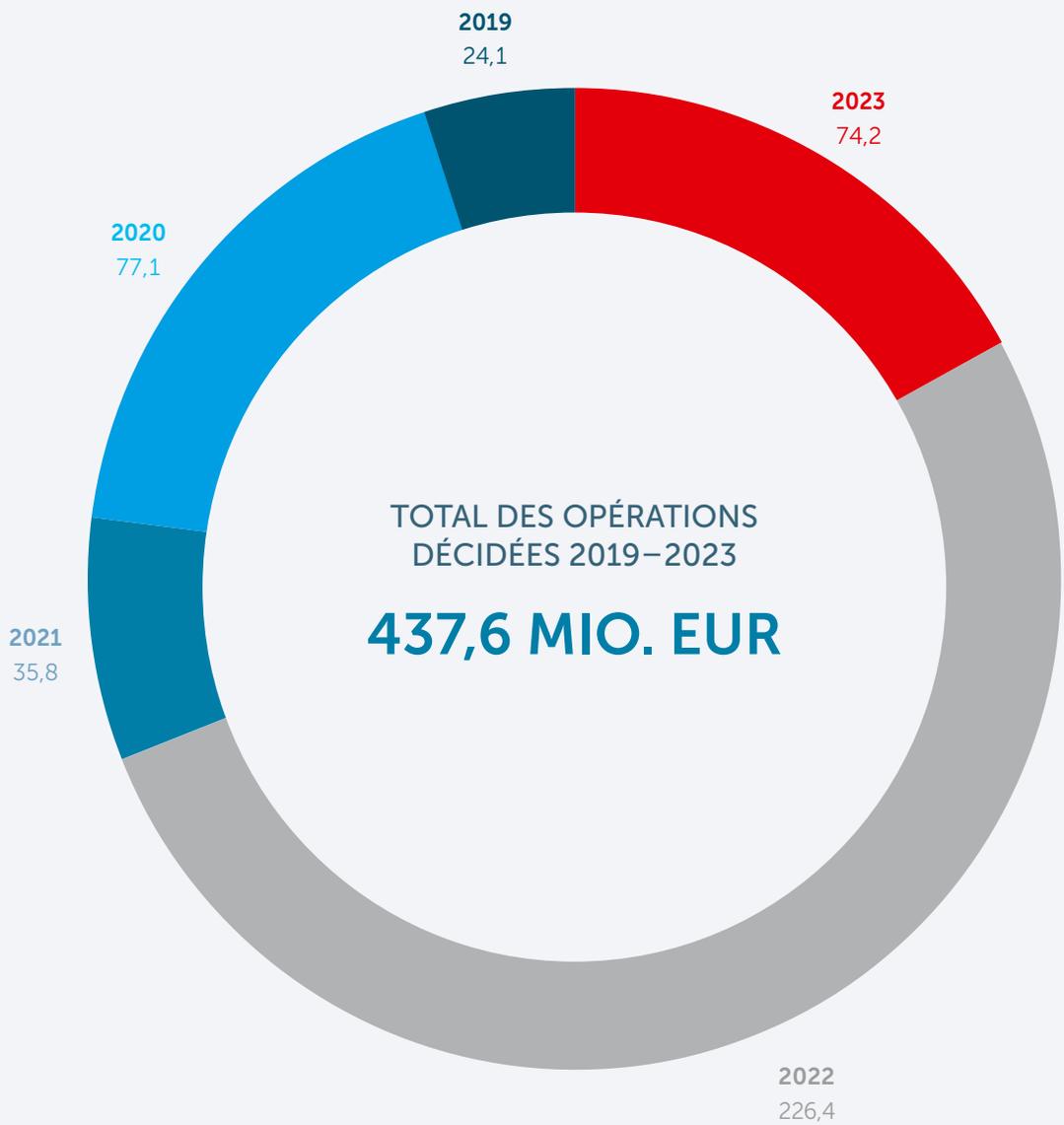
financier exceptionnel défini. Jusqu'à fin 2023, un total de 5,4 millions d'euros a été octroyé pour soutenir des entreprises en difficulté temporaire.

Depuis sa création, la SNCI a pris des participations pour un montant total de 827,6 millions d'euros. Compte tenu des prêts participatifs (convertis par après en prêts stratégiques) d'un montant de 234,4 millions d'euros,

la SNCI a apporté une contribution significative à l'amélioration de la structure financière de certaines entreprises clés luxembourgeoises.

VUE D'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE LA SNCI DÉCIDÉES DU 1.1.1978 AU 31.12.2023 (EN MIO. EUR)

	TOTAL 1978–2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
1. Crédits à l'investissement	2.612,8	5,9	46,8	17,5	48,3	19,5	2.750,8
1.1. Crédits d'équipement	864,0	4,4	7,6	17,5	24,7	19,5	937,7
1.2. Prêts à moyen et à long terme	1.505,3	1,5	39,2	0,0	23,6	0,0	1.569,6
1.3. Financements à l'étranger	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1
1.4. Section spéciale « sidérurgie »	194,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	194,9
1.5. Prêts BEI/CECA	41,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,5
2. Financements RDI	109,7	0,1	1,3	2,4	14,9	53,9	182,3
2.1. Prêts à l'innovation	104,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	104,0
2.2. Facilité « UNI CRP »	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
2.3. Prêt indirect développement	3,4	0,1	1,3	1,8	14,9	53,9	75,4
2.4. Prêt entreprises novatrices	1,9	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	2,5
2.5. Prêt direct RD & I	0,06	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,06
3. Crédits à l'exportation	110,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	110,4
4. Opérations en fonds propres	856,8	18,1	24,0	15,9	163,2	0,4	1.078,4
4.1. Prêts de création-transmission	14,7	0,1	0,0	0,9	0,3	0,4	16,4
4.2. Prêts stratégiques	194,9	0,0	24,0	15,0	0,5	0,0	234,4
4.3. Prises de participation	647,2	18,0	0,0	0,0	162,4	0,0	827,6
5. Financements anti-crise	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,4	5,4
5.1. Financement spécial anti-crise	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,4	5,4
5. Total des opérations décidées	3.689,7	24,1	77,1	35,8	226,4	74,2	4.127,3







« Avec la SNCI, nous avons trouvé un partenaire réactif et fiable qui nous a soutenus dans l'extension des ateliers de production et l'acquisition des machines les plus récentes. »

Julien Gottstein

LuxVisual

40, ZARE Ouest
L-4384 Ehlerange
www.luxvisual.lu

LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA SNCI

Le présent chapitre a pour but de présenter plus en détail un certain nombre de participations détenues par la SNCI. Les informations fournies ci-après reflètent la situation au 31 décembre 2023 sur base d'informations accessibles au grand public. Elles n'engagent pas la responsabilité de la SNCI.

Luxembourg Future Fund

www.eif.org/what_we_do/resources/lff/index.htm
www.eif.org/what_we_do/resources/lff2/index.htm

**LUXEMBOURG
FUTURE
FUND**



La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont constitué le Luxembourg Future Fund prédécesseur (LFF I) en 2015. La taille du fonds s'élève à un montant global de quelque 150 millions d'euros dont 30 millions d'euros d'engagement du FEI et 120 millions d'euros de la SNCI. Les propositions d'investissement sont sélectionnées et préparées en toute indépendance par le FEI qui agit en tant que conseiller du fonds.

Le LFF I est organisé en deux sous-fonds, dont les engagements de mise sont les suivants :

- » Quelque 60 millions d'euros sont dédiés au Luxembourg Future Fund – sous-fonds « VC fonds de fonds » ;
- » 90 millions d'euros sont dédiés au Luxembourg Future Fund – sous-fonds « fonds de Co-investissements ».

Le LFF I réalise des investissements directs et indirects (ces derniers via son activité de fonds de fonds) dans les PME innovantes et technologiques en phase de démarrage ou de croissance. Les entreprises investies sont sélectionnées sur la base de deux critères clés cumulatifs du fonds qui sont la rentabilité financière et les retombées pour l'économie luxembourgeoise. Le LFF I applique une politique d'investissement en accord avec la base éthique et sociale de sa mission. Les entreprises sont actives dans les secteurs technologiques les plus variés (ICT, cleantech et autres, à l'exception du secteur des technologies de la Santé, disposant déjà de son propre fonds d'investissement).

Depuis sa création, le LFF I a décidé d'investir dans quatre fonds d'investissement établis à Luxembourg :

- » Paladin European Cyber Fund SCSp-SIF, actif dans les services

informatiques, de cyber sécurité aux entreprises, dans les secteurs des communications et de la mobilité ;

- » Middlegame Ventures Fund I SCSp, spécialisé dans les jeunes entreprises Fintech essentiellement en Europe ;
- » GP Bullhound Fund V SCSp, dont l'objectif est d'investir dans des entreprises européennes en phase de croissance et actives dans l'économie digitale, plus particulièrement les médias digitaux, les fintechs, les logiciels et les places de marché ;
- » Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, un fonds européen d'investissement en capital risque ayant comme objectif de supporter les entreprises de « l'économie ouverte » à travers le monde entier. Il s'agit du premier fonds soutenu par le FEI à investir dans

La principale mission du Fonds européen d'investissement (FEI) est de soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement. Le FEI conçoit et met en œuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché.

Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi. Avec des investissements dans plusieurs centaines de fonds, le FEI est un acteur de premier plan dans le capital-risque européen en raison de l'ampleur et de la portée de ses investissements, notamment dans la haute technologie et le capital-risque de départ.

des actifs digitaux sous le programme pilote européen « InnovFin Artificial Intelligence and Blockchain Technology ».

Le LFF I a également décidé d'investir directement dans les entreprises suivantes :

- » CrossLend GmbH (DE), Pagantis UK Limited (UK) (auparavant Digital Origin Technology Limited), LendInvest PLC (UK) et Solaris SE (auparavant solarisBank AG) (DE) actives dans le secteur des Fintech ;
- » Spire Global, Inc. (USA), Iceye Oy (FIN), Northstar Earth & Space Inc. (CA) et ClearSpace Holding SA

(LU), actives dans le secteur spatial ;

- » Cyberhedge Europe SARL (LU) active dans le secteur de la cybersécurité.

La période d'investissement du LFF I est venue à échéance en octobre 2022.

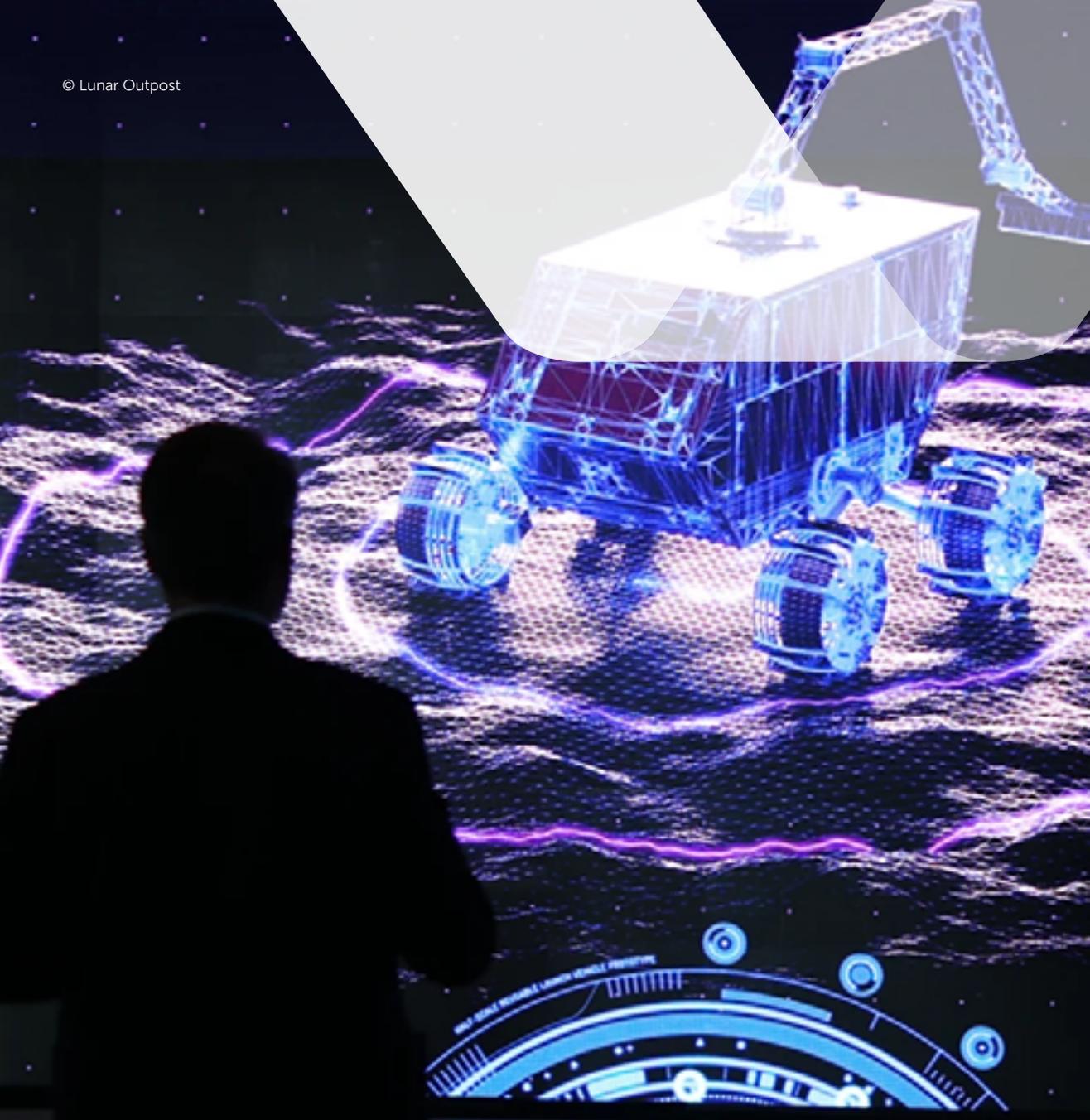
En 2022, la Banque a mis en place, sur la base d'un contrat fiduciaire, le Luxembourg Future Fund successeur (LFF II), pour lequel l'engagement financier de la SNCI s'élève à 160 millions d'euros. Il est complété par 40 millions venant du FEI, en tant que manager du LFF II.

La stratégie d'investissement du fonds successeur est plus large, de sorte à englober

également les entreprises industrielles et de service plus matures qui cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de type dette et/ou capital accompagnant leur développement. De plus il est proposé de financer à côté des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ceux qui le sont déjà.

Un nombre significatif de dossiers d'investissements intéressants, tant au niveau de fonds d'investissement, que directement dans des entreprises du champ de la stratégie LFF 2 sont en cours d'analyse.

© Lunar Outpost



Lunar Outpost EU

20, rue du Commerce
L-3895 Foetz
www.lunargoutpost.com

Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) a décidé d'investir en 2020 aux côtés d'investisseurs publics et privés (institutionnels et corporates) dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF (société d'investissement à capital variable – Fonds d'investissement alternatif réservé), un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur des sociétés actives dans le domaine de l'espace. Le montant souscrit lors de ce premier closing a atteint 70 millions d'euros d'engage-

ments, desquels la SNCI a pris 10 millions d'euros. Le fonds a réalisé son closing final en 2021 à quelque 120 millions d'euros, et la SNCI a dans ce cadre augmenté son engagement à 18 millions d'euros.

Le fonds se concentre sur des entreprises en phase de croissance, mais également d'amorçage, développant des produits, services ou technologies innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur spatial, avec une priorité sur les

entreprises générant déjà des revenus ou en présentant la capacité à court terme.

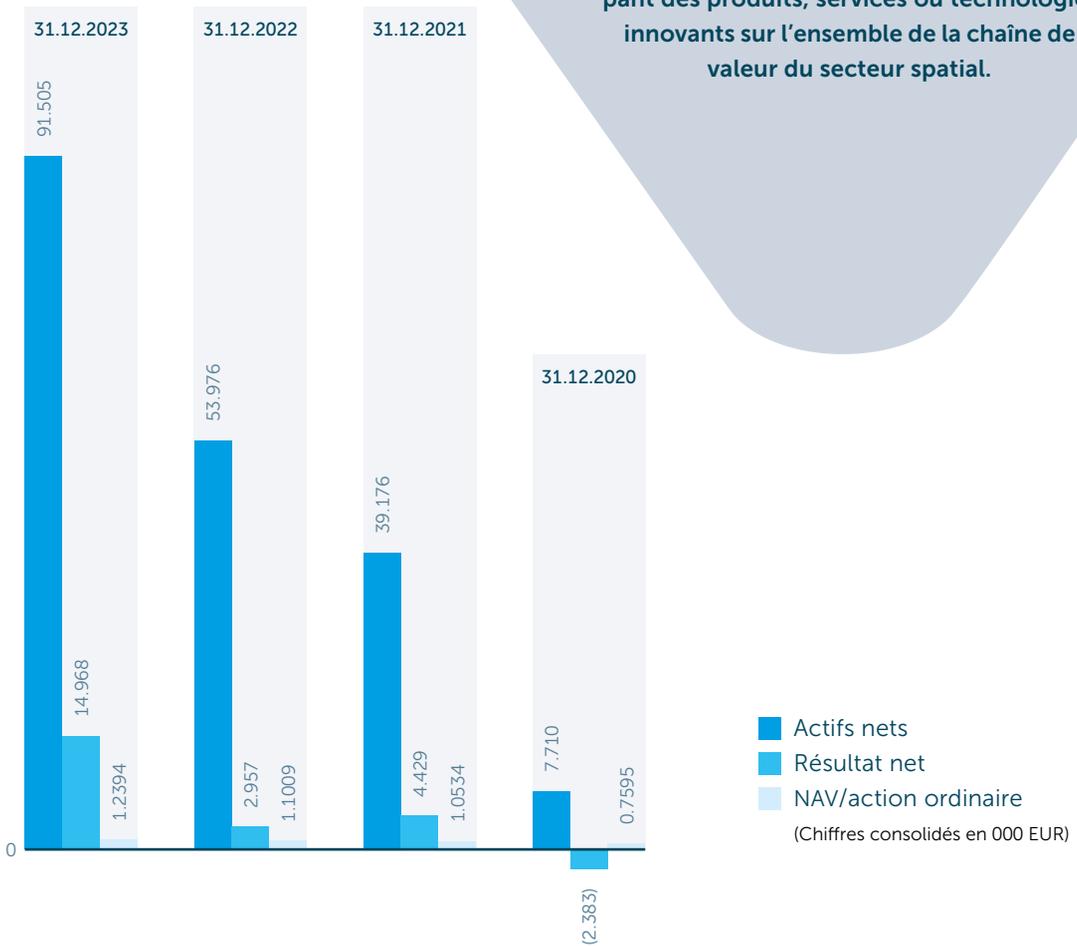
Des critères non financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font également partie du cadre de sa stratégie d'investissement. Orbital Ventures General Partner S.à.r.l. est le General Partner du fonds, et RSM Fund Management Luxembourg S.A. son Alternative Investment Fund Manager (AIFM).

LE FONDS A RÉALISÉ LES INVESTISSEMENTS SUIVANTS AU 31.12.2023 :

- » All.Space Networks Limited (anciennement Isotropic Systems LTD) (UK), qui produit les premiers terminaux satellites multifaisceaux et à large bande passante mondiaux, soutient la croissance de l'industrie satellitaire ;
- » Vicarious FPC, Inc. (USA), qui propose la robotique-en-tant-que-service en utilisant des logiciels avancés pour automatiser les opérations et fournir aux clients l'accès à des solutions d'automatisation flexibles ;
- » SeerAI, Inc. (USA), qui développe des produits d'analyse et une plateforme de produits-analytiques-en-tant-que-service qui permettront aux clients de générer des informations uniques et exploitables à partir de la fusion de sources de données publiques et privées, notamment de données géospatiales ;
- » Wakeo S.A.S. (FR), qui s'attaque aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement internationale avec une visibilité multimodale en temps réel, des analyses avancées et un suivi des émissions environnementales ;

- » Ellipsis Earth Intelligence B.V. (NL), qui construit une plateforme de données permettant de partager des informations géospatiales ;
- » Recycleye Ltd (UK), qui utilise l'intelligence artificielle et les robots pour automatiser et accélérer le processus de gestion des déchets ;
- » Fernride GmbH (DE), qui fournit des technologies-en-tant-que-service de logistique sans conducteur et entièrement automatisée ;
- » Mangata Networks LLC (USA), qui est une société de télécommunications par satellite et qui prévoit de construire une constellation de satellites de communication de grande capacité pour fournir une connectivité à large bande à n'importe quel point de la surface de la Terre ;
- » The Exploration Company GmbH (DE), qui cherche à démocratiser l'accès à l'espace pour les entreprises non spatiales grâce à la prochaine génération de vaisseaux spatiaux ;
- » Jua.ai AG (CH), qui construit le premier jumeau numérique du monde capable de modéliser l'intégralité de l'atmosphère et tous ses paramètres (y compris la météo) dans une grille de 250x250 m ;
- » Lunar Outpost EU (LU), qui développe des technologies et des produits avec des cas d'utilisation dans l'espace et sur terre (exemples plateforme de capteurs environnementaux / rovers lunaires) ;
- » Lunasonde, Inc (USA), qui travaille sur une nouvelle technologie d'observation de la terre et de détection utilisant le radar via une constellation de satellites LEO qu'elle prévoit de construire ;
- » Robco GmbH (DE), qui offre une solution d'automatisation de bout en bout pour les PME industrielles.
- » SatSure Analytics India Private Ltd, (India) qui a mis au point une série de logiciels d'entreprise exploitant l'imagerie satellitaire. Les données sont utilisées dans différents domaines, tels que les services financiers, l'assurance et l'infrastructure.
- » Mytra, Inc (USA), qui est une plateforme RaaS (robotique en tant que service) permettant d'automatiser la logistique de stockage, d'augmenter la productivité industrielle en solutionnant des problèmes d'automatisation des flux de matériaux et de coûts de main-d'œuvre élevés.
- » Encube Technologies (SE) qui utilise l'automatisation et l'IA dans son logiciel d'ingénierie permettant d'améliorer la productivité des équipes de développement de produits manufacturés, de la conception à l'industrialisation.

Le fonds se concentre sur des entreprises en phase de croissance, mais également d'amorçage, développant des produits, services ou technologies innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur spatial.



SES S.A.

www.ses.com



SES offre des capacités de transmission par satellite et des services satellitaires aux médias, aux administrations publiques et aux entreprises.

Avec un total de quelque 70 satellites au 31.12.2023, dont une cinquantaine en orbite géostationnaire et 20 satellites en orbite terrestre moyenne, SES présente la première plateforme de distribution de services satellitaires au monde et est le leader mondial dans le domaine des solutions de communication par satellite.

Ainsi, les satellites opérés par SES diffusent plus de 8.400 chaînes de télévision dont quelque 3.200 chaînes en qualité HD, haute définition, ou UHD, ultra haute définition, vers 369 millions de foyers, soit plus d'un milliard de personnes, dans le monde entier. SES dessert une clientèle diversifiée d'entreprises à l'échelle mondiale, et fournit des services aux administrations

publiques de divers pays. Au 31.12.2023, 50 % du segment réseaux est composé à 75 % d'agences gouvernementales civiles et militaires américaines et à 25 % de clients gouvernementaux et institutionnels mondiaux. Par ses services de mobilité SES assure la couverture d'une très large partie du trafic maritime et aéronautique au monde.

Le groupe offre des solutions de connectivité par satellite déployables dans les services Cloud et avec la technologie 5G.

SES détient aussi des participations stratégiques dans plusieurs opérateurs satellitaires régionaux et opérateurs spécialisés dont, YahLive au Moyen-Orient, QuetzSat au Mexique, WAPS en Afrique de l'ouest et GovSat au Luxembourg.

Une croissance externe a été réalisée en 2022 avec l'acquisition de 100 % de DRS Global Enterprise Solutions, Inc, fournisseur de solutions intégrées de télécommunications par satellite pour le gouvernement américain.

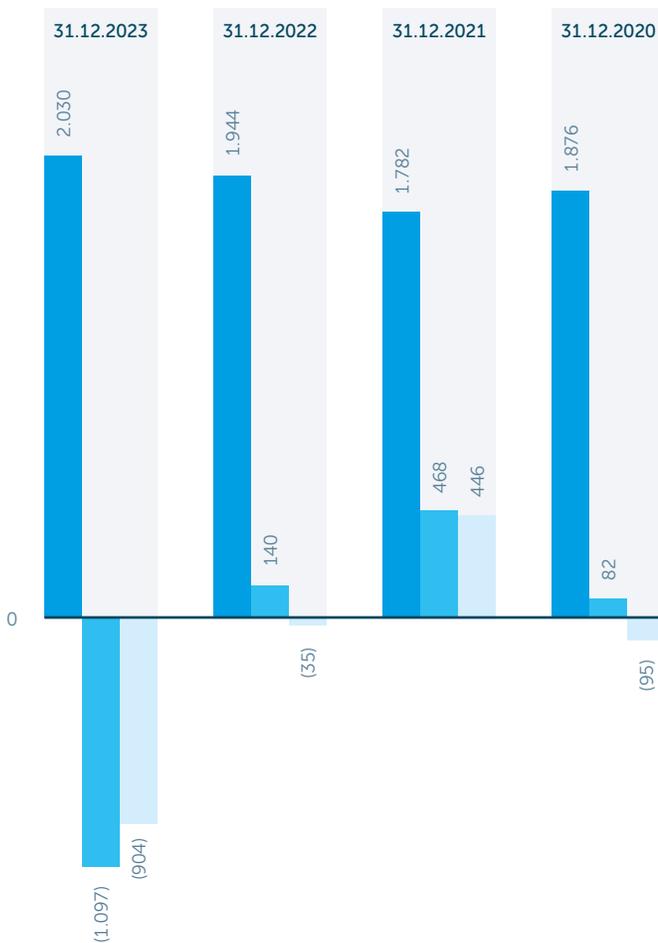
Dans le cadre du déploiement de la 5G aux USA nécessitant la libération d'une partie de la C-Band, SES doit libérer certaines capacités C-Band actuellement utilisées pour ses clients et assurer une continuité de services pour ces mêmes clients sur une autre partie de la C-Band.

En 2023 et en ligne avec son calendrier de lancement, SES a lancé quatre satellites O3b mPOWER1 en plus des deux existants.

La SNCI est un des actionnaires fondateurs de SES. Au 31.12.2023, elle détient 60.607.161 actions de la catégorie B dans SES S.A., représentant 10,88 % des droits de vote et 5,44 % des droits économiques ainsi que 7.084.775 titres FDR représentant 1,59 % des droits économiques.

Les FDR de SES sont cotés sur Euronext Paris et à la Bourse de Luxembourg.

Au 31 décembre 2023, le groupe SES occupe 2.294 personnes (équivalent temps plein) dont 703 sur le site luxembourgeois de Betzdorf.



■ Chiffre d'affaires ■ Résultat opérationnel ■ Résultat net
(Chiffres consolidés en MIO. d'EUR)



Cargolux Airlines International S.A.



cargolux

you name it, we fly it!

www.cargolux.com

Cargolux a commencé ses activités en 1970 en opérant avec un seul Canadair CL-44. Au fil du temps, la flotte s'est constamment développée et a été modernisée régulièrement. En 2005, Cargolux a opté pour le Boeing 747-8F, puis, en 2022, pour le Boeing 777-8F, en vue du remplacement des avions du type 747-400F. Fin 2022, Cargolux opère avec 30 avions dont 14 avions du type Boeing 747-8F, 10 avions du type Boeing 747-400F, ainsi que six 747-400 ERF.

Depuis le 1^{er} semestre 2009, Cargolux exploite à l'aéroport de Luxembourg son nouveau hangar « state of the art » d'une surface totale de 25.600 m² qui abrite tous les services liés à la maintenance. Il permet d'héberger simultanément deux avions de n'importe quel type existant à ce jour, y compris l'Airbus A380-900 et le Boeing 747-8.

Au cours des années, les actionnaires de la société ont participé à différentes opérations de renforcement des fonds propres. Une augmentation de capital de 100 millions USD a été réalisée fin 2009. Les fonds propres de Cargolux ont été renforcés davantage moyennant l'émission d'un emprunt subordonné convertible de 100 millions USD en mars 2013, converti en capital à l'échéance, et une augmentation de capital de 175 millions USD en avril 2014.

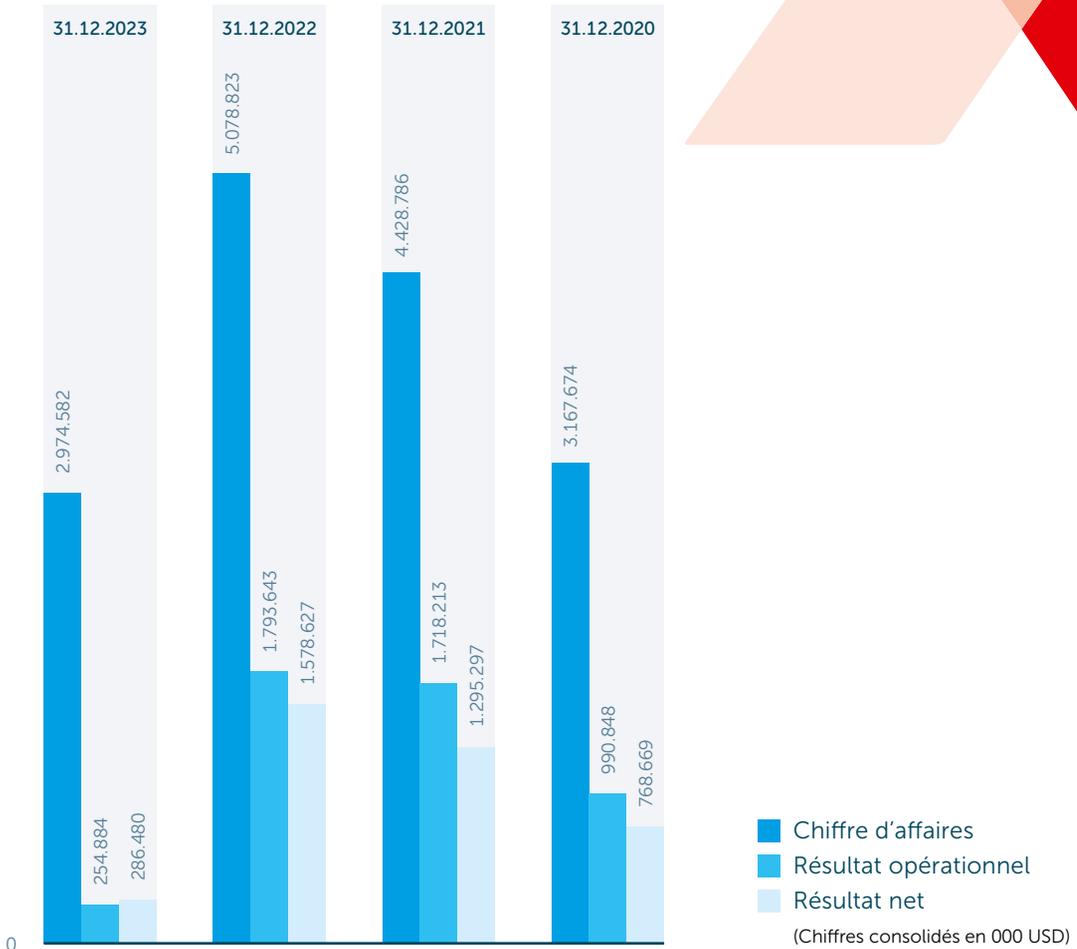
En 2014, HNCA a rejoint le capital de Cargolux en tant qu'actionnaire stratégique en acquérant une participation de 35 %.

En 2018, la SNCI a participé à la création de Master LeaseCo S.A. qui a acquis, via deux filiales, deux avions de Cargolux pour les louer ensuite à nouveau à Cargolux. Cette transaction

s'inscrit dans un ensemble de mesures prises pour soutenir la compétitivité de la société. L'actionnariat de Master LeaseCo S.A. est identique à celui de Cargolux Airlines International S.A..

Au 31.12.2023, la SNCI détient 2.233.766 actions représentant 10,67 % du capital de Cargolux Airlines International S.A..

En 2023, en moyenne, Cargolux a employé un total de 2.443 personnes au niveau mondial dont, au 31 décembre 2023, quelque 1.883 basées au quartier général de Cargolux à Luxembourg.



Encevo S.A.

www.encevo.eu



ENCEVO S.A. est issue de la fusion des deux sociétés de distribution d'énergie luxembourgeoises, CEGEDEL S.A. et SOTEG S.A., et de la société allemande Saar Ferngas AG. CEGEDEL S.A. distribuait près de 70 % de l'électricité consommée au Luxembourg et SOTEG S.A. était le premier distributeur de gaz naturel au Luxembourg. Saar Ferngas AG était la principale société de distribution de gaz dans la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. Cette fusion a été initiée dans un but de renforcement des positions compétitives et ce par l'extension des offres d'électricité et de gaz naturel ainsi que par le développement commun de nouveaux projets d'énergies renouvelables.

La SNCI a apporté en date du 23 janvier 2009, ensemble avec les autres principaux actionnaires, sa participation de CEGEDEL S.A. de 11,89 % à SOTEG S.A. dont elle était déjà actionnaire à hauteur de 10 %. Une offre publique obligatoire a été lancée sur l'ensemble des actions CEGEDEL S.A. restant en

circulation. Le nouveau groupe a finalement été constitué le 1^{er} juillet 2009 par la restructuration voire la nouvelle dénomination de ses sociétés. Les activités du groupe ont été chapeautées sous la holding faitière ENOVOS INTERNATIONAL S.A. (devenue ENCEVO S.A. fin 2016) qui initialement poursuivait ses activités principalement via ses filiales luxembourgeoises ENOVOS LUXEMBOURG S.A., le fournisseur d'énergie, et CREOS LUXEMBOURG S.A., l'opérateur de réseau. Début 2019 ENCEVO S.A. a regroupé ses activités dans le domaine des installations et services techniques autour de l'équipement du bâtiment, de la production décentralisée d'énergie et de l'efficacité énergétique dans sa filiale, Teseos Luxembourg S.A. (anciennement Enovos Services Luxembourg S.A.), qui assure une présence du groupe dans l'intégralité de la chaîne de valeur énergétique. ENCEVO DEUTSCHLAND GmbH, qui est directement détenue par la maison mère du groupe, poursuit les activités en Allemagne.

Début 2011, la Ville de Luxembourg est devenue actionnaire du groupe grâce à un apport de ses activités dans le domaine de l'énergie. ArcelorMittal Luxembourg S.A. qui, avec une participation de 23,48 % était le deuxième actionnaire le plus important du groupe, a cédé en juillet 2012 ses actions à AXA Redilion ManagementCo S.C.A., une entité du groupe AXA Private Equity qui en 2013 est sortie du giron de l'assureur AXA et a été rebaptisée Ardian.

Début 2016, l'État luxembourgeois, la SNCI, la Ville de Luxembourg et AXA Redilion ManagementCo S.C.A./Ardian Redilion ManagementCo S.C.A., actionnaires du groupe, ainsi que la Banque et Caisse d'Épargne de l'État ont acquis les 28,36 % détenus par RWE AG et E.ON Ruhrgas International GmbH dans la société faitière du groupe. Cette transaction reflète notamment la volonté du Gouvernement de détenir une majorité publique dans une société qui, avec ses réseaux énergétiques, est considérée

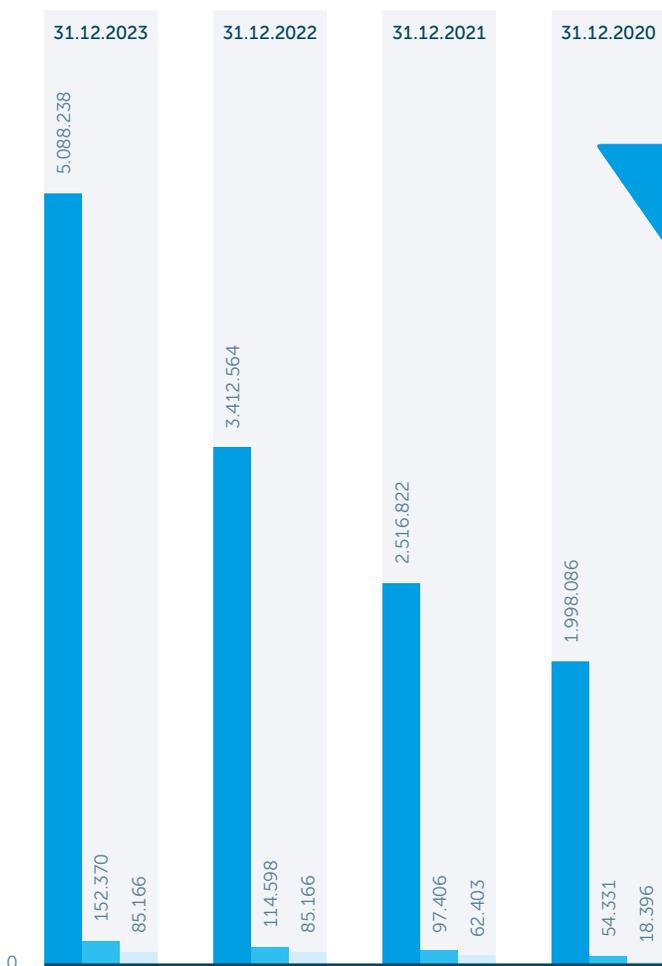
clé pour la fourniture d'énergie du Luxembourg.

Au cours de l'année 2018, Electrabel S.A. (ENGIE S.A.) a cédé sa participation à POST Luxembourg et China Southern

Power Grid International (Luxembourg) Co.,Ltd Sarl a acquis 24,92 % de AXA Redilion ManagementCo S.C.A. / Ardian Redilion ManagementCo S.C.A..

Le groupe ENCEVO a employé en moyenne en 2023 2.765 collaborateurs.

La SNCI détient 14,2 % du capital et des droits de vote d'ENCEVO S.A. qui n'est pas cotée.



■ Chiffre d'affaires
 ■ Résultat opérationnel
 ■ Résultat net part du groupe
 (Chiffres consolidés en 000 EUR)



SISTO Armaturen S.A.



www.sisto-aseptic.com

SISTO Armaturen est spécialisée dans la production de vannes à membrane et d'actionneurs, en fonte et en acier inoxydable. Ces produits sont utilisés dans l'équipement d'immeubles ou d'installations industrielles les plus variés. Ainsi, ils se retrouvent entre autres dans les installations de l'industrie alimentaire, pharmaceutique, nucléaire ou encore de la biotechnologie et plus particulièrement dans les applications et les processus d'automatisation et les technologies de procédés.

Le capital social de SISTO S.A. s'élève à 6.000.000 euros. La SNCI détient une participation de 47,15 %, le solde étant détenu par le groupe industriel allemand KSB SE & Co. KGaA (anciennement KSB AG) établi à Frankenthal en Rhénanie-Palatinat, qui est spécialisé dans la construction de pompes et de robinetterie.

En moyenne en 2023, SISTO occupait 176 personnes sur son site industriel et administratif dans la zone industrielle à Echternach, adapté à ses besoins et doté d'un atelier de production

moderne ainsi que de surfaces de bureau techniques et administratives. Au cours des dernières années, SISTO a continué ses efforts de modernisation de son outil de production. En 2022, SISTO a entamé les travaux d'agrandissement de l'atelier de fabrication existant. Enfin, SISTO a inauguré son nouveau centre technique fin février 2023. Celui-ci est doté d'équipements de démonstration pour la clientèle, et pour les activités de R&D. Il comporte en outre des surfaces de bureau supplémentaires.



Luxcontrol S.A.

www.luxcontrol.com



Luxcontrol a été créée en 1978, lors de la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise, comme laboratoire d'analyse et d'essais sous le nom de Laborlux. En 1992, le TÜV Rheinland a rejoint l'actionnariat à hauteur de 56 % et le nom de Laborlux a été changé en Luxcontrol. Le solde de l'actionnariat est détenu par ArcelorMittal et par la SNCI à hauteur de 22 % chacun.

Luxcontrol est active dans le domaine de la gestion et de la maîtrise des risques liés à la

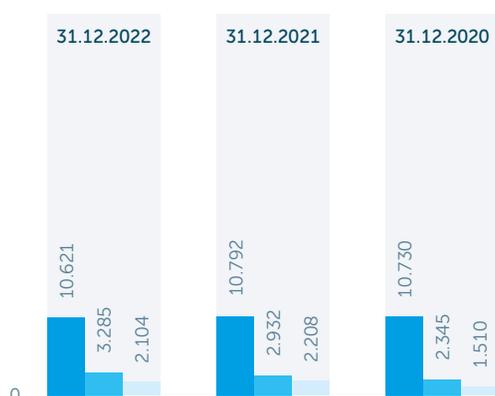
Qualité, la Sécurité et l'Environnement.

Ses clients proviennent tant de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des services que du secteur public.

Luxcontrol a progressivement développé des prestations spécifiques pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la sécurité et la santé au travail ainsi que pour la qualité des produits et des services. Au fil du temps,

Luxcontrol a aussi élargi sa présence géographique en créant des filiales/succursales à l'étranger, au Japon, en Chine, en Turquie, aux États-Unis et en France.

Fin 2022, Luxcontrol occupait 236 personnes dont 222 au Luxembourg. À la date de ce rapport, les données de 2023 n'étaient pas encore disponibles.



■ Chiffre d'affaires

■ Résultat opérationnel

■ Résultat net

(Chiffres consolidés en 000 EUR)

Luxtrust S.A.

www.luxtrust.com

LUXTRUST
Enabling a digital world

La société anonyme Luxtrust a été constituée avec un capital social de 4.500.000 euros en date du 18 novembre 2005 par l'État luxembourgeois, la SNCI et plusieurs acteurs des secteurs privé et public parmi lesquels on retrouve POST Luxembourg, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, la BGL BNP Paribas, la Banque Internationale à Luxembourg et la Chambre de Commerce.

L'objet de Luxtrust S.A. est la mise en place et l'exploitation d'une plate-forme de certification électronique qui permet d'assurer un haut niveau de sécurité et de confidentialité aux échanges électroniques et de promouvoir ainsi le développement des activités en matière d'E-Banking, d'E-Business et d'E-Government auprès de tous les acteurs économiques. Luxtrust S.A. est présente en France depuis 2019 (filiales), en Belgique depuis 2020 (succursale), et à Monaco depuis 2022 (filiales).

Suite à une restructuration du capital de Luxtrust S.A. en 2012 et à plusieurs augmentations de capital qui se sont succédées depuis 2010, dont la dernière au premier trimestre 2017, le capital social s'élevait à 6.207.777 euros au 31.12.2017 dont la SNCI détenait 1.050.799 actions, représentant 16,93 % du capital.

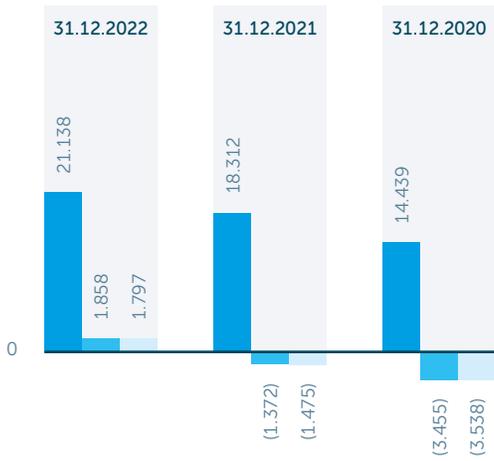
Au courant de l'année 2018, les actionnaires de Luxtrust S.A. ont accédé à la proposition d'un partenariat stratégique avec le groupe Italien Tinexta S.p.A. qui, par l'intermédiaire de sa filiale InfoCert S.p.A., est entré dans le capital de Luxtrust S.A. à hauteur de 50 % pour créer de par cette joint-venture une grande autorité de certification européenne. Les actionnaires luxembourgeois, quant à eux, ont décidé dans le cadre de cette opération de joint-venture de regrouper leurs participations respectives dans Luxtrust S.A. dans une société de tête, Luxtrust Development S.A. qui elle détient 50 % du capital de Luxtrust S.A..

A noter que POST Luxembourg a repris les actions d'InfoCert S.p.A. en décembre 2020.

Les deux co-actionnaires Luxtrust Development S.A. et POST Luxembourg ont procédé à une augmentation de capital de 6.600.000 euros dans Luxtrust S.A. en décembre 2021, portant le capital social à 19.015.554 euros.

Au 31.12.2023 la SNCI détient 16,93 % du capital de Luxtrust Development S.A. et donc indirectement 8,46 % dans Luxtrust S.A..

En 2022, Luxtrust S.A. employait en moyenne 78 personnes (équivalent temps plein). À la date de ce rapport, les données pour 2023 n'étaient pas encore disponibles.



■ Chiffre d'affaires

■ Résultat opérationnel

■ Résultat net

(Chiffres consolidés en 000 EUR)



Participations de la SNCI

Tableau synoptique

Au 31 décembre 2023, les participations de la SNCI inscrites au bilan se décomposent comme suit (pour plus de détails sur certaines participations, cf. partie « Les principales participations de la SNCI ».)

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote ¹	Autres actionnaires	Droits de vote ¹
ADVENT LIFE SCIENCES FUND I LP	L.P.	Londres, UK	20,68 % ²	Fonds Européen d'Investissement	15,43 % ²
ArcelorMittal ³	S.A.	Luxembourg	1,09 %	État Luxembourgeois	1,52 %
				Actionnaires importants	39,87 %
				Flottant	53,58 %
ArcelorMittal Schifflange ⁴	S.A.	Esch-sur-Alzette	0,00 %	ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.	-
				Groupe Bruxelles Lambert	-
				Autres	-
Cargolux Airlines International S.A.	S.A.	Sandweiler	10,67 %	LUXAIR S.A.	35,10 %
				HNCA (Luxembourg) S.à r.l.	35,00 %
				BCEE	10,91 %
				État Luxembourgeois	8,32 %
Digital Tech Fund S.C.A. SICAR	S.C.A. SICAR	Luxembourg			
Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage 1			14,76 %	État Luxembourgeois	-
				Autres actionnaires	-

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote ¹	Autres actionnaires	Droits de vote ¹
Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage 2			14,76 %	6	-
Digital Tech Fund Sous Fonds 2 S.C.A. SICAR ⁵			10,68 %	État Luxembourgeois Autres actionnaires	
EENCEVO S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	14,20 %	État Luxembourgeois China Southern Power Grid International (Luxembourg) Co. LTD. S.à r.l. Administration Communale de la Ville De Luxembourg BCEE POST Luxembourg AXA Redilion ManagementCo S.C.A. & ARDIAN Redilion ManagementCo S.C.A.	28,00 % 24,92 % 15,61 % 12,00 % 4,71 % 0,56 %
EUREFI	S.A.	Longwy, France	7,42 %	Équipe de gestion IDELUX Développement s.c.r.l / SOGEPARLUX S.A. FPMEI / FFI BCEE ETHIAS S.A. Wallonie Entreprendre S.A. Autres	- - - - - -
EUROBETON HOLDING S.A.	S.A.	Contern	34,50 %	LBO Investments S.A.	65,50 %

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote ¹	Autres actionnaires	Droits de vote ¹
FIELD SICAR S.C.A., en liquidation volontaire	S.C.A.	Pétange	14,33 %	FCIR BCEE BIP Investment Partners S.A. CEGEE Autres	- - - - -
Lux Development S.A.	S.A.	Luxembourg	1,75 %	État Luxembourgeois	98,25 %
LUXCONTROL S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00 %	TÜV International GmbH ArcelorMittal Luxembourg S.A.	56,00 % 22,00 %
Luxembourg Future Fund ⁷	S.A. SICAV FIS	Luxembourg			
Sous-fonds Co-Investissements			80,00 %	Fonds Européen d'Investissement	20,00 %
Participations détenues :					
» CrossLend GmbH, G.m.b.H, Berlin, Allemagne					
» Cyberhedge Europe SARL, S.à.r.l, Luxembourg					
» Iceye Oy, Limited Company, Espoo, Finlande					
» LendInvest PLC, Public limited company, Londres, UK					
» Pagantis Uk Limited (auparavant Digital Origin Technology Limited), Private limited company, Londres, UK					
» Solaris SE (auparavant solarisBank AG), SE, Berlin, Allemagne					
» Spire Global, Inc., Corporation, San Francisco, USA					
» Northstar Earth & Space Inc., Business Corporation, Montréal, Canada					
» ClearSpace Holding SA, S.A., Luxembourg					
Sous-fonds VC Fond de fonds			80,00 %	Fonds Européen d'Investissement	20,00 %
Participations détenues :					
» Paladin European Cyber Fund, SCSp-SIF, SCSp, Luxembourg					
» MiddleGame Ventures Fund I, SCSp, Luxembourg					
» GP Bullhound Fund V SCSp, SCSp, Luxembourg					
» Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, SCSp, Luxembourg					

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote ¹	Autres actionnaires	Droits de vote ¹
Luxembourg Future Fund 2 ^{7,8}	N/A	N/A	100,00 %	⁸	⁸
» Activité de co-investissements					
» Activité de fonds de fonds					
Luxtrust Development	S.A.	Luxembourg	16,93 %	État Luxembourgeois	38,58 %
				BCEE	-
				BGL BNP Paribas S.A.	-
				POST Luxembourg	-
				BIL S.A.	-
				BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.	-
				Autres	-
Master LeaseCo S.A.	S.A.	Strassen	10,67 %	LUXAIR S.A.	35,10 %
				HNCA (Luxembourg) S.à r.l.	35,00 %
				BCEE	10,91 %
				État Luxembourgeois	8,32 %
NORTHSTAR EUROPE S.A. ⁹	S.A.	Luxembourg	17,00 %	Northstar Trade Finance Inc.	66,00 %
				Office du Ducroire	17,00 %

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote ¹	Autres actionnaires	Droits de vote ¹
Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF	S.C.A., SICAV-FIAR	Luxembourg	15,20 %	Fonds Européen d'Investissement	-
				État Luxembourgeois	-
				OHB SE	-
				BCEE	-
				BGL BNP Paribas S.A.	-
				POST Capital S.A.	-
				SES S.A.	-
				BIL S.A.	-
				Orbital Ventures General Partner S.à.r.l.	-
				Orbital Ventures Associates SCSp	-
Autres	-				
Paul Wurth Real Estate S.A.	S.A.	Luxembourg	18,84 %	SMS Investments S.A.	59,19 %
				BCEE	10,98 %
				État Luxembourgeois	10,98 %
RTL Group S.A. ³	S.A.	Luxembourg	0,20 %	Bertelsmann Capital Holding GmbH	76,28 %
				Flottant	23,52 %
SES	S.A.	Betzdorf		État Luxembourgeois - Actions de catégorie B	11,58 %
Actions de catégorie B			10,88 %	BCEE - Actions de catégorie B	10,88 %
Actions de catégorie A (FdR) ³			1,59 % ¹⁰	Actions nominatives	0,65 %
				Flottant ¹¹	66,01 %
SISTO ARMATUREN S.A.	S.A.	Echternach	47,15 %	KSB SE & Co. KGaA	52,85 %
Technoport S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	44,92 %	État Luxembourgeois	55,08 %

NOTES

- ¹ La détention éventuelle d'actions propres par la participation n'a pas été considérée (pour autant que ne soit pas précisé autrement dans la suite du tableau).
- ² Le taux de participation reflète l'ensemble des montants contribués.
- ³ Au niveau comptable, ces participations sont comptabilisées dans le poste « actions et autres valeurs mobilières à revenu variable ».
- ⁴ Les actions ont été cédées à l'actionnaire majoritaire fin janvier 2023 dans le cadre du processus de sortie des actionnaires minoritaires initié notamment suite à l'arrêt des activités opérationnelles en 2016.
- ⁵ La SNCI a pris une participation sous certaines conditions dans le sous-fonds 2 du Digital Tech Fund S.C.A. SICAR (DTF), un fonds d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT.
- ⁶ Les actionnaires sont identiques à ceux de Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage¹.
- ⁷ Instruments clés de la SNCI en matière de développement de l'écosystème capital-risque luxembourgeois qui visent notamment les activités entrepreneuriales étrangères contribuant à la diversification économique durable du pays en apportant de la substance économique dans les secteurs stratégiques clés.
- Pour plus de détails sur le Luxembourg Future Fund, cf. Aussi parties : Rapport de gestion 2023 / Les principales participations de la SNCI
- ⁸ La SNCI a mis en place, sur la base d'un contrat fiduciaire, le fonds successeur Luxembourg Future Fund (LFF II) qui se caractérise par une stratégie élargie. L'engagement financier de la SNCI s'élève à 160 millions d'euros. Il est complété par 40 millions venant du Fonds Européen d'investissement, qui est le gestionnaire du LFF II. Le fonds a été rendu opérationnel en 2023 et est en cours d'analyse d'un nombre significatif de dossiers d'investissements intéressants, tant au niveau de fonds d'investissement, que directement dans des entreprises du champ de la stratégie LFF 2.
- ⁹ Dans le contexte d'un actionnaire défaillant, les droits de vote d'une partie des actions détenues par l'actionnaire majoritaire Northstar Trade Finance INC, sont suspendus.
- Vu la défaillance dudit actionnaire majoritaire, détenu par de grandes banques canadiennes, une avance actionnaire a été décidée (non déboursée) par les actionnaires minoritaires afin de permettre à Northstar Europe S.A., le cas échéant et sous certaines conditions, de mener à bien la mise en liquidation ordonnée de ses activités telle qu'en cours depuis 2017.
- ¹⁰ Les droits économiques sont considérés.
- ¹¹ Sont également incluses les actions de catégorie A (FDR) détenues par la SNCI, l'État luxembourgeois et la BCEE.



RELATIONS



L'accord de coopération « NEFI »

NEFI a été créée le 12 juillet 1999 à Bruxelles par sept institutions financières, parmi lesquelles la SNCI, qui se sont regroupées par la signature d'un accord de coopération sous une dénomination commune : « Network of European Financial Institutions (NEFI) » www.nefi.eu.

Les institutions-partenaires ont pour trait commun d'être chargées, dans le cadre de l'exécution de leur législation nationale, d'une mission d'intérêt économique général par leur gouvernement respectif, notamment par le biais du financement des PME/PMI, de l'industrie, des infrastructures, du développement régional ou de la protection de l'environnement.

Le but de l'accord est, de façon générale, de développer au sein de l'Union européenne la coopération dans le secteur des PME et, plus particulièrement, dans les domaines du conseil et du financement.

Depuis la signature de l'accord de coopération, au total 16 nouveaux membres ont rejoint NEFI alors que deux l'ont quitté (la Deutsche Ausgleichsbank (DtA)

a été absorbée par la KfW et la banque partenaire italienne Mediocredito Centrale S.p.A. (MCC) est sortie de l'accord début 2019 et a été remplacée la même année par CDP, une autre institution italienne. Les derniers membres qui ont rejoint NEFI courant 2019 représentent le Portugal, Malte et donc l'Italie.

Le groupe de travail permanent (Permanent Working Group – PWG) est l'organe de travail du NEFI. Ce groupe se réunit périodiquement, en règle générale quatre fois par an, pour s'informer mutuellement sur les plus récents développements dans les différentes institutions et pour discuter et élaborer des positions communes sur des sujets d'actualité, présentant un intérêt commun pour les membres du NEFI. Les réunions du PWG sont organisées en alternance par les différents membres. Le PWG décide également de la représentation du NEFI dans des réunions externes, notamment avec les responsables de la Commission européenne, de la BEI ou du EIF.

Vu son activité croissante, le NEFI dispose depuis 2009 d'un secrétariat basé à Bruxelles,

occupé par une personne en charge de la coordination. Au cours de l'année sous revue le PWG s'est réuni quatre fois ; ces groupes de travail ont été organisés en mars par HBOR Croatian Bank for Reconstruction and Development, Croatie, en juin par Fund KREDEX, Estonie, en septembre par MFB Hungarian Development Bank, Hongrie et en décembre par BGK Bank Gospodarstwa Krajowego, Pologne.

Un groupe haut-niveau, le « High Level Meeting (HLM) », se réunit en principe tous les deux ans pour assurer l'échange au plus haut niveau, tirer le bilan des travaux réalisés et fixer des objectifs futurs. Au cours de l'année 2023, aucun HLM n'a été organisé, la prochaine édition étant prévue courant de Q3 2024.

AU 31.12.2021 LES MEMBRES DU NEFI SONT :



ALMI Företags-
partner AB,
Suède



NDB National
Development Bank,
République Tchèque



MDB Malta
Development Bank,
Malta



Attistibas finanšu
institūcija Altum,
Lituanie



Fund KredEx,
Estonie



MFB Magyar Fejlesztési
Bank Zártkörűen Működő
Részvénytársaság,
Hongrie



AWS Austria
Wirtschaftsservice GmbH,
Autriche



Finnvera plc,
Finlande



SBCI Strategic Banking
Corporation of Ireland,
Irlande



BGK Bank Gospodarstwa
Krajowego,
Pologne



HBOR Hrvatska banka
za obnovu i razvitak,
Croatie



SID Slovene Export and
Development Bank Inc.,
Slovénie



BDB Bulgarian
Development Bank,
Bulgarie



HDB Hellenic
Development Bank,
Grèce



Slovenska Zaručná A
Rozvojná Banka,
Slovaquie



Bpifrance,
France



ICO Instituto de
Crédito Oficial,
Espagne



« SNCI » Société
Nationale de Crédit
et d'Investissement,
Luxembourg



BBB British Business
Bank plc,
Grande-Bretagne



Investicijų ir verslo
garantijos, Ltd, Invega,
Lituanie



CDP, Cassa Depositi
et Prestiti,
Italie



KfW Bankengruppe,
Allemagne

L'Association Européenne des Investisseurs de Long Terme (ELTI : European Long-Term Investors)

La SNCI a rejoint l'ELTI en 2014. Les membres de l'ELTI sont généralement les banques de développement des États membres de l'Union Européenne. L'ELTI regroupe aussi quelques membres associés partageant les mêmes objectifs mais offrant des services divers.

L'ELTI a été créée en 2013 par 16 institutions financières européennes afin de promouvoir et d'attirer des investissements à long terme par :

» Le renforcement de la coopération, également au niveau opérationnel, entre institutions financières de l'Europe mais également avec des institutions

de l'Union Européenne agissant en tant que financiers à long terme ;

» L'information des institutions européennes sur le rôle que peuvent jouer ses membres en tant qu'institutions et agences pour le financement à long terme ;

» L'information de ses membres sur des sujets en rapport avec l'Union Européenne ;

» L'échange d'informations et d'expériences entre membres et d'autres organisations ayant également pour objet la

promotion du financement à long terme ;

» Le développement de concepts de financement à long terme et la promotion de la recherche académique sur les investissements à long terme ;

» La représentation, la promotion et la défense des intérêts communs de ses membres dans le domaine du financement à long terme.



Aujourd'hui, l'ELTI compte 21 membres, 9 membres associés et la Banque Européenne d'Investissement en tant qu'observateur.

MEMBRES :



Allemagne :
« KfW » Kreditanstalt
für Wiederaufbau
Bankengruppe



Belgique :
« SFPIM » The Federal
Holding & Investment
Company



Autriche :
« OEKB » Österreichische
Kontrollbank
Aktiengesellschaft



Bulgarie :
« BDB » Bulgarian
Development Bank

 Croatie :
« HBOR » Croatian Bank
for Reconstruction and
Development

 Irlande :
« SBCI » Strategic Banking
Corporation of Ireland

 Pays-Bas :
« IN-NL »
Invest-NL

 Espagne :
« ICO » Instituto de Credito
Oficial

 Italie :
« CDP » Cassa Depositi e
Prestiti

 Pologne :
« BGK » Bank Gospodarstwa
Krajowego

 France :
« CDC » Caisse des Dépôts
Groupe
« BPI » Bpifrance

 Lettonie :
« ALTUM » The Latvian
Development Finance
Institution

 Portugal :
« BP » Banco Portugues de
Fomento

 Grèce :
« HDB » Hellenic
Development Bank SA

 Luxembourg :
« SNCI » Société
Nationale de Crédit et
d'Investissement

 République Tchèque :
« NRB » Narodni Rozvojova
Banka

 Hongrie :
« MFB » Hungarian
Development Bank

 Malta :
« MDB » Malta Development
Bank

 Slovaquie :
« SIH » Slovak Investment
Holding

 Slovénie :
« SID » Slovenska Izvozna in
Razvojna Banka

MEMBRES ASSOCIÉS :

 Allemagne :
« NRW Bank » Nordrhein-
westfalen Bank

 Lituanie :
« INVEGA » Investment and
business guarantees LTD

 Europe :
« CEB » Council of Europe
Development Bank

 Belgique :
« PMV » Participatie-
maatschappij Vlaanderen

 Monténégro :
« The Investment and
Development Fund of
Montenegro (IDF) »

 Scandinavie :
« NIB » The Nordic
Investment Bank

 Grèce :
« CDLF » Consignment
Deposits and Loans Fund

 Turquie :
« TSKB » Turkije Sinai
Kalkinma Bankasi

 Association internationale :
« LTIIA » Long-Term
Infrastructure Investors
Association





« La SNCI nous a aidé pour le financement de la reprise de l'entreprise ainsi que pour la transformation et l'aménagement de nos locaux à Sprinkange. Nous avons beaucoup apprécié cette collaboration qui nous permet aujourd'hui de mener notre entreprise Josy Juckem vers un futur prospère. »

Tommy Houtsch

Josy Juckem

19–23, op de Geieren
L-4970 Sprinkange
www.josyjuckem.lu



COMPTES ANNUELS



Rapport de gestion

De par la loi, la SNCI est investie d'une mission d'intérêt général de promotion du développement économique du Luxembourg. En tant qu'établissement bancaire de droit public, elle jouit de sa personnalité juridique propre.

En vue de remplir sa mission, elle accorde des prêts à l'investissement aux entreprises luxembourgeoises soit directement, soit indirectement par le biais des banques intermédiaires de la place. Elle octroie également des prêts de création ou de transmission aux petites et moyennes entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises, des prêts dans le cadre de reprises de fonds de commerce ou de rachat de parts, des cofinancements aux projets de recherche, développement-innovation, des prêts aux jeunes entreprises novatrices ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de s'implanter ou se développer à l'étranger. La SNCI prend et gère des participations dans des entreprises et fonds relevant d'une importance stratégique pour le développement et la diversification de l'économie luxembourgeoise. Les objec-

tifs stratégiques de la SNCI englobent le financement de projets dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de l'industrie et de la logistique, de l'artisanat, de l'horesca et du commerce, les « fintech », les « cleantech », les technologies de la santé ainsi que les technologies dans le domaine de l'espace.

Les projets accompagnés doivent être consistants avec la base éthique et sociale de la mission de la SNCI.

La loi modifiée du 2 août 1977 portant création de la SNCI, les règlements grand-ducaux qui l'exécutent, ainsi que les lois et règlements relatifs au secteur financier luxembourgeois fixent le cadre des interventions de la Banque en matière de prêts et de prises de participations. Ils définissent sa mission, sa gouvernance, ses principales conditions d'intervention (les conditions d'octroi, les caractéristiques de durée, les niveaux d'intervention, les exigences en matière d'identification des contreparties) et sa politique en matière de gestion de risques. Des procédures internes assurent la mise en pratique des

droits et obligations y relatifs.

Toutes les décisions de crédit au-delà de 500.000 euros sont prises par le Conseil d'Administration (celles en deçà de ce seuil étant décidées par la Direction autorisée). Un certain nombre d'opérations de prêts plus significatives, ainsi que toutes les prises de participations doivent en sus être approuvées par les Ministres compétents de la Banque, voire le Gouvernement en Conseil.

En ce qui concerne l'appréciation, le suivi et le contrôle des risques liés à l'exécution de sa mission, la SNCI maintient, conformément à son statut de banque de développement publique, un profil de risque global prudent. De par sa mission, elle est essentiellement exposée au risque de crédit, de contrepartie et de concentration. Elle est aussi exposée au risque de compliance, c'est-à-dire au risque de préjudice qu'elle pourrait subir si ses activités n'étaient pas exercées conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur, ainsi qu'au risque de réputation pouvant, le cas échéant, en découler. La Banque a défini un appétit de risque prudent qui

assure notamment que toutes les décisions de financement, ainsi que leur exécution sont en accord avec une approche durable en matière de gestion des risques, conformément à la mission à long terme de la SNCI. La diversification du portefeuille de la Banque est de sorte que l'allocation de ses fonds respecte ce profil global.

En 2023, la SNCI a décidé des prêts, tous instruments confondus, pour un montant total de plus de 74,1 millions d'euros, contre 63,9 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 16 %.

La Banque a ainsi accordé **38 crédits d'équipement pour un montant total de 19,5 millions d'euros à des PME luxembourgeoises, contre 37 crédits pour 24,7 millions de crédits d'équipement en 2022**. Ce sont les entreprises du **secteur de l'artisanat (12,6 millions d'euros)** qui se sont vues octroyer la plus grande partie de crédits d'équipements. Un total de **6,9 millions d'euros de crédits d'équipement ont**

été accordés aux PME de l'horesca, du commerce et de l'industrie.

La SNCI a en 2023 accordé **37 prêts indirects développement pour 53,9 millions d'euros** à des entreprises luxembourgeoises. Cet essor témoigne de l'attrait de cet instrument indirect à travers la banque du client par lequel la SNCI co-finance des projets de développement des entreprises par le biais de ses programmes proDevelop et proInnovate. Ces programmes ont notamment aussi permis de **cofinancer quelque 14 projets comprenant des investissements de production d'énergie à partir de sources renouvelables pour un montant total de quelque 32 millions d'euros**. Le volet de la transmission d'entreprises, sujet d'actualité très important, est aussi couvert par cet instrument dans le cadre du programme proTransfer de la Banque.

La SNCI, au titre de son activité micro-crédit, a accordé des prêts de création/transmission pour près de 400.000 euros à des très petites entreprises nouvellement établies.

En septembre 2023, voyant une crise sans précédent se dessiner à l'horizon et potentiellement affecter les entreprises du secteur de la construction, la SNCI a rapidement mis en place un « Financement Spécial Anti-Crise ». Celui-ci vise à co-financer les besoins de financement exceptionnels provoqués par la crise dans le secteur en faveur des entreprises dont les activités relèvent directement du secteur de la construction – gros-œuvre – équipement technique – parachèvement, sagement gérées, n'ayant pas été en difficultés financières préalables. 3 premiers dossiers ont déjà été positivement avisés jusqu'à la fin de l'année 2023.



+ 16 %

En 2023, la SNCI a décidé des prêts, tous instruments confondus, pour un montant total de plus de 74,1 millions d'euros, contre 63,9 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 16 %.

La Banque n'a pas décidé de nouvelles participations l'année dernière – cependant

La SNCI a, ensemble avec son partenaire le Fonds Européen d'Investissement, rendu opérationnel le Luxembourg Future Fund successeur (LFF II), pour lequel l'engagement financier de la SNCI s'élève à 160 millions d'euros.

L'engagement financier de la SNCI est complété par 40 millions venant du Fonds Européen d'Investissement qui sera le manager du LFF II.

La stratégie d'investissement du fonds successeur est plus large, de sorte à englober également les entreprises industrielles et de service plus matures qui cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de

type dette et/ou capital accompagnant le développement des PME. De plus, il est proposé de financer à côté des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ceux qui le sont déjà.

Un nombre significatif de dossiers d'investissements intéressants, tant au niveau de fonds d'investissement, que directement dans des entreprises du champ de la stratégie LFF 2 sont en cours d'analyse depuis l'été dernier.

LFF I n'a pas décidé d'investissement supplémentaire au niveau de son compartiment fonds de fonds. Le montant total investi s'y élève à la clôture de l'exercice comptable du fonds à 58,8 millions d'euros. Un dernier investissement a été effectué dans ClearSpace aux côtés d'OTB Fund II pour un montant de 5 millions d'euros. Le montant global investi par le LFF I directement dans des entreprises s'élève au 31 mars 2023 à 72,7 millions d'euros. LFF I a vendu ses parts dans Crosslend GmbH au cours de l'exercice dans le contexte d'une restructuration de la société.

38
crédits
d'équipement

37
prêts
indirects
développement

14
projets
d'énergies
renouvelables

AINSI LE PORTEFEUILLE DU LFF
I SE COMPOSE DES ÉLÉMENTS
SUIVANTS AU 31 MARS 2023 :

- » Paladin European Cyber Fund, SCSp-SIF, Luxembourg ;
 - » MiddleGame Ventures Fund I SCSp, Luxembourg ;
 - » GP Bullhound Fund V SCSp, Luxembourg ;
 - » Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, Luxembourg ;
 - » GP Bullhound Fund IV SCSp Co-investment dans LendInvest Plc (auparavant LendInvest Limited), Grande Bretagne ;
 - » Lakestar II LP Co-investment dans Solaris SE (auparavant SolarisBank AG), Allemagne ;
 - » Paladin European Cyber Fund, SCSp-SIF Co-investment dans Cyberhedge Europe SARL, Luxembourg
 - » Prime Ventures IV C.V. Co-investment dans PAGANTIS UK LIMITED (auparavant DIGITAL ORIGIN TECHNOLOGY LIMITED), Grande Bretagne ;
 - » RRE Leaders Fund, L.P. Co-Investment dans Spire Global, Inc., États-Unis ;
 - » OTB Fund Coöperatief U.A. Co-investment dans ICEYE Oy, Finlande ;
 - » Telesystem Space Inc. Co-investment dans Northstar Earth & Space Inc., Canada ;
 - » OTB Fund 2 Coöperatief U.A. Co-investment dans ClearSpace Holding SA, Luxembourg ;
 - » Lakestar II LP Co-investment dans CrossLend GmbH, Allemagne (vendu au 31 mars 2023)
- Deux sociétés du portefeuille sont entrées en bourse, à savoir Lendinvest sur le AIM à Londres et Spire Global sur le New York Stock Exchange.
- La SNCI a continué en 2023 à implémenter les décisions prises au niveau de ses autres participations dans des fonds d'investissement, à savoir dans :
- » Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé), un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur les sociétés en phase de démarrage développant des technologies innovantes dans le domaine du secteur spatial, et dans,
 - » Digital Tech Fund S.C.A. SICAR, un fonds d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT (technologies de l'information et des communications) et en particulier les domaines de la cybersécurité, « fintech », « big data », « digital health », « Internet of things ».

La prise de participation additionnelle décidée en 2022 par le Conseil d'Administration de la SNCI dans le cadre du dossier Digital Tech Fund (DTF), a également pu être implémentée en 2023 (participation de la SNCI dans le sous-fonds 2 du DTF (10,68 %)).

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 58,42 millions d'euros contre 35,63 millions d'euros en 2022.

Ce résultat plus élevé en 2023 est essentiellement dû à des revenus supplémentaires d'un montant total de plus de 28 millions d'euros obtenus grâce à une gestion de la trésorerie de la Banque ayant permis de rapidement et pleinement profiter de la hausse des taux d'intérêts. Le résultat comprend aussi un

dividende exceptionnel de Cargolux Airlines International S.A. de 29,2 millions d'euros (contre 20,3 millions d'euros en 2022).

Le résultat de l'exercice est intégralement affecté aux réserves, conformément à la loi organique de la SNCI.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2023.

La guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques, le contexte macroéconomique général morose avec une inflation importante, une crise énergétique en Europe qui ne peut pas encore être considérée comme étant dépassée, des chaînes d'approvisionnement perturbées, un pessimisme persistant au niveau des consommateurs et une baisse de confiance des

entreprises avec en particulier la crise du secteur de la construction, continuent de faire peser des risques d'impacts négatifs futurs sur la situation financière de la Banque.

Les derniers exercices montrent les impacts importants que des événements isolés peuvent avoir sur les résultats de Banque. Cette évolution souligne l'importance de développer autant que possible de façon complémentaire les deux piliers de l'activité de la SNCI, crédits et participations afin de disposer de flux de revenus et de trésorerie diversifiés et ainsi d'une base financière stable. Le bilan solide de la SNCI lui permet de continuer à réaliser sa mission de banque de développement dans l'intérêt général du développement économique durable du Luxembourg.

Luxembourg, le 27 février 2024 – Le Conseil d'Administration



58,42 mio. €

de bénéfice de l'exercice

+63,96 %

par rapport à 2022



Am Béiwener Eck

23, rue de l'Attert
L-8710 Boevange-sur-Attert
www.ambeiwenerreck.lu

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Société Nationale de Crédit et d'Investissement (la « Banque » ou « SNCI ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels,

incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023 ainsi que des

résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes

ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour

les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous

n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation des participations

Description

Au 31 décembre 2023 les participations représentent 22,50 % du total du bilan pour un montant de 374 millions d'euros (31.12.2022 : 23,18 % pour un montant de 372 millions d'euros). Les participations sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation.

La Banque examine régulièrement la valeur des participations et apprécie s'il existe une indication qu'une participation a pu se déprécier. En cas de dépréciation d'une participation, une correction de valeur correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur d'évaluation inférieure est constituée. Le montant des corrections de valeur éventuelles est calculé sur base de méthodes d'évaluation comme

l'actif net réévalué ou de toute autre méthode d'évaluation jugée pertinente par le conseil d'administration de la Banque.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations est un point clé de notre audit en raison de leur importance relative dans les comptes annuels de la Banque et du jugement nécessaire à l'appréciation des potentielles corrections de valeur.

Approche d'audit

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- » prendre connaissance de l'environnement de contrôle relatif à l'évaluation des participations ;

- » prendre connaissance et apprécier l'existence d'indicateurs de dépréciation sur base des informations et documents disponibles ;
- » apprécier la valeur d'évaluation sur base des méthodes d'évaluation retenues par le Conseil d'Administration et des hypothèses sous-jacentes et dans le cas où cette valeur a été inférieure à la valeur d'acquisition apprécier le montant des corrections de valeur ;

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux

autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de

l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

» Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- » Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- » Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- » Nous tirons une conclusion quant au caractère

approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient

amener la Société à cesser son exploitation⁸ ;

- » Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'éten- due et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles

de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegardes appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le soussigné Yves Thorn associé et représentant de KPMG Audit S.à.r.l. (référé dans le présent rapport par « nous » ou « notre »), a été désigné, par la Chambre des Députés, en date du 12 juillet 2022, comme Réviseur d'Entreprises agréé de la SNCI. La durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 2 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Luxembourg, le 29 février 2024
KPMG Audit S. à r. l.
Cabinet de révision agréé
Yves Thorn

Interventions indirectes

58.451.427 €
2023

35.456.257 €
2022

Total bilan

1.660.737.829 €
2023

1.602.559.863 €
2022

Résultat

58.420.096 €
2023

35.626.555 €
2022

Bilan

ACTIF	2023	2022
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note 18)	353.596.267	317.117
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 9 et 18)	647.380.986	950.475.445
À vue	2.529.559	5.519.189
Autres créances	644.851.427	944.956.256
<i>Dont :</i> <i>Crédits d'équipement et prêts indirects développement</i>	58.451.427	35.456.257
Créances sur la clientèle (Notes 4, 9 et 18)	82.955.278	84.260.486
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 5 et 18)	147.709.380	148.630.401
Participations (Notes 6.1, 6.3, 7 et 9)	374.176.188	371.539.389
Actifs corporels (Note 7)	19.946.646	16.351.017
Autres actifs (Note 8)	28.316.115	29.639.198
Comptes de régularisation	6.656.969	1.346.810
TOTAL DE L'ACTIF	1.660.737.829	1.602.559.863

PASSIF	2023	2022
Dettes envers la clientèle (Notes 10 et 18)	30.000.000	30.000.000
Autres dettes	30.000.000	30.000.000
À terme ou à préavis	30.000.000	30.000.000
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 18)	461.160	461.160
Bons et obligations en circulation		
Autres passifs	190.382	236.278
Comptes de régularisation	513.823	524.100
Provisions (Note 12)	1.744.691	1.930.648
Autres provisions	1.744.691	1.930.648
Fonds pour risques bancaires généraux	294.750.000	294.750.000
Capital souscrit (Note 13)	375.000.000	375.000.000
Réserves (Note 14)	899.657.677	864.031.122
Résultat de l'exercice	58.420.096	35.626.555
TOTAL DU PASSIF	1.660.737.829	1.602.559.863

Hors-Bilan

HORS-BILAN	2023	2022
Engagements (Note 16)	278.145.486	274.269.970
Passifs éventuels (Note 17)	-	200.068.000
<i>Dont :</i> <i>Garanties octroyées</i>	-	48.068.000
<i>Dont :</i> <i>Garanties accordées</i>	-	152.000.000

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.



Compte de profits et pertes

CHARGES	2023	2022
Intérêts et charges assimilées (Note 19)	45.182	2.407.419
Commissions versées	285.444	253.067
Frais généraux administratifs	6.786.662	5.384.037
Frais de personnel (Notes 20 et 21)	3.701.791	2.811.231
<i>Dont :</i> <i>salaires et traitements</i>	2.221.028	1.758.538
Charges sociales	972.182	582.151
<i>Dont :</i> <i>charges sociales couvrant les pensions</i>	760.277	451.661
Autres frais administratifs (Note 25)	3.084.871	2.572.806
Corrections de valeurs sur actifs corporels (Note 7)	35.145	63.737
Résultat provenant d'opérations financières (Note 24)	1.629.431	-
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 4 et 12)	10.471.466	2.573.831
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 5, 6 et 7)	7.382.312	6.707.262
Autres charges d'exploitation	3.303.893	2.485.530
Bénéfice de l'exercice (Note 27)	58.420.096	35.626.555
TOTAL CHARGES	88.359.631	55.501.438

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

PRODUITS	2023	2022
Intérêts et produits assimilés (Note 23)	31.792.885	4.909.156
Revenus de valeurs mobilières (Note 26)	51.392.789	42.046.837
Revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	8.262.472	8.418.355
Revenus de participations	43.130.317	33.628.482
Bénéfices provenant d'opérations financières (Note 24)	-	3.676.126
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 4 et 12)	982.999	1.579.506
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 6 et 7)	3.855.471	2.223.775
Autres produits d'exploitation (Note 23)	335.487	1.066.038
<i>Dont :</i> <i>plus-values sur cession de participations</i>	-	168.277
TOTAL PRODUITS	88.359.631	55.501.438

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.





« La SNCI nous a soutenus dans le financement du nouveau siège social, en collaboration avec notre banque, et a ainsi posé les bases d'une croissance solide. Nous employons, à ce jour, plus de 70 salariés. »

Gerhard Gilles

Gilles Tooling

26, op der Ahlkerrech
L-6776 Grevenmacher
www.gillestooling.com

Annexe aux comptes annuels

1. Généralités

1.1 Mission et activités de la SNCI

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (la « SNCI » ou la « Banque ») est un établissement bancaire de droit public jouissant de la personnalité juridique et dont le capital appartient à l'État dans son intégralité. La SNCI a été instituée par la loi du 2 août 1977 telle que modifiée.

La SNCI a pour objet de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et de prestations de services, ces dernières devant avoir une influence motrice sur le développement économique. Ces opérations d'investissement doivent être conformes aux exigences en matière d'environnement et d'aménagement général du territoire, participer à l'intérêt économique général et être susceptibles de contribuer soit à l'expansion et à l'amélioration structurelle de l'économie, soit à une meilleure répartition géographique des activités économiques.

Pour réaliser son objet, la SNCI peut accorder des crédits d'équipement, des prêts à moyen et long terme, des prêts indirects développements, des prêts de création/transmission, des prêts recherche-développement-innovation, des prêts à l'étranger ainsi que des prêts « entreprises novatrices ». En vue de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et commerciales constituées sous la forme de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le principal établissement est au Grand-Duché de Luxembourg, la SNCI peut, avec l'autorisation des Ministres compétents :

- a. Faire partie d'associations, de groupes, syndicats d'étude ou de recherche, constitués en vue de la création ou de la réorganisation d'entreprises ;
- b. Apporter une partie du capital lors de la

constitution d'une société, prendre part à une augmentation de capital ou exercer les droits de souscription acquis en qualité d'ancien associé ;

- c. Acquérir d'une autre manière une participation dans le capital ;
- d. Souscrire des obligations convertibles en actions.

La SNCI a également pour objet d'acquérir et de gérer des valeurs mobilières qui lui sont cédées par l'État ainsi que celles qui pourraient lui échoir par donation ou par testament.

1.2 Comptes annuels

L'exercice de la Banque commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Au vu des dispositions de la loi du 17 juin 1992, telle qu'amendée, sur les comptes annuels et consolidés des établissements de crédit, ainsi que des dispositions statutaires et autres

en matière de contrôle de ses participations et des parts dans des entreprises liées, la SNCI n'est pas obligée d'établir des comptes consolidés.

1.3 Classification standard européen SEC 2010

En septembre 2014 est entré en vigueur le nouveau standard européen SEC 2010 pour le calcul des comptes nationaux ;

celui-ci représente une révision méthodologique de la version précédente de 1995. Eurostat avait publié un avis le 27 août 2014 concernant la classification sectorielle de la SNCI dans lequel il concluait, sur la base d'une recommandation formulée par STATEC, que la SNCI devait être considérée comme une entité ayant les caractéristiques d'une institution financière captive contrôlée par les pouvoirs publics et donc par

conséquent être classée dans le secteur des administrations publiques (S.13). Jusqu'à cette date, dans le cadre du standard européen SEC1995 pour le calcul des comptes nationaux, la SNCI avait été classée dans le secteur financier (S.12).

2. Méthodes comptables

Les comptes annuels de la SNCI sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 17 juin 1992, telle que modifiée, relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et la réglementation, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les chiffres de l'annexe aux comptes annuels sont indiqués en euros.

2.1 Conversion des devises

Le capital social de la SNCI est exprimé en euros (EUR) et la comptabilité est tenue dans cette devise.

Les postes de l'actif, du passif et du hors-bilan libellés dans une devise autre que l'euro sont convertis en EUR aux cours de

change en vigueur à la date du bilan.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement au compte de profits et pertes.

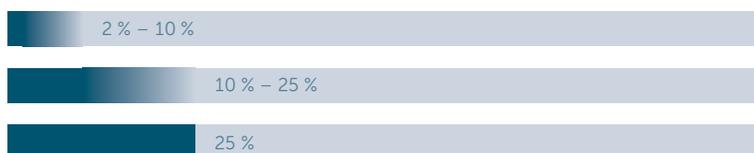
Les résultats de change qui découlent de ces principes d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient diminué de la valeur des amortissements cumulés. La valeur des actifs corporels est amortie sur

base de leur durée d'utilisation prévisible. Les actifs corporels comprennent également des terrains. Les terrains ne sont pas amortis.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :



Constructions

Installations techniques, matériel et mobilier

Matériel roulant

■ Taux d'amortissement

Mode : linéaire

2.3 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variables sont incluses dans le portefeuille de placement.

Les valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'évaluation et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'évaluation est définie comme étant le cours boursier au jour de l'établissement des comptes annuels ou à défaut la valeur probable de réalisation ou le cours qui reflète le mieux

la valeur intrinsèque des titres.

2.4 Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisations sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.5 Corrections de valeurs spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

Les corrections de valeur spécifiques constituées sur les créances pour lesquelles la SNCI

estime que le recouvrement est incertain sont déduites de l'actif. Les corrections de valeur sont tenues dans la même devise que le risque qu'elles couvrent.

2.6 Fonds pour risques bancaires généraux

La SNCI a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires, en accord avec l'article 63 de la loi du 17 juin 1992 telle que modifiée relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les affectations au fonds ne sont sujettes à aucune limite quantitative. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

3. Créances sur les établissements de crédit

Les échéances des créances sur les établissements de crédit sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ».

Les crédits d'équipement accordés sont inclus dans le poste « Créances sur les établissements de crédit ».

En effet, la présentation de la demande d'un crédit d'équipement, ainsi que les versements et le remboursement de ce dernier, se font par l'intermé-

diaire des banques agréées par les Ministres des Finances et de l'Économie. Selon l'article 10 du règlement Grand-Ducal du 18 janvier 2005, la SNCI a constitué un fonds de garantie pour les crédits d'équipement auquel peuvent recourir les établissements de crédit en cas de défaut définitif de paiement du bénéficiaire du crédit. Au 31 décembre 2023, le fonds de garantie s'élève à EUR 16.380.427 (2022 : EUR 16.329.164). Au cours des exercices 2023 et 2022, aucune demande de re-

cours au fonds de garantie n'a été reçue.

Ce poste est composé du montant brut des crédits d'équipement et des prêts indirects développement.

AU 31 DÉCEMBRE 2023, LES MONTANTS BRUTS DES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT, AVANT DÉDUCTION DU FONDS DE GARANTIE, SONT LES SUIVANTS :



AU 31 DÉCEMBRE 2023, LES MONTANTS BRUTS DES PRÊTS INDIRECTS DÉVELOPPEMENT SONT LES SUIVANTS :



4. Créances sur la clientèle

Les échéances des créances sur la clientèle sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ».

Ce poste comprend les prêts directs accordés à la clientèle. La répartition de ces prêts est la suivante :

**Prêts à moyen et long terme,
prêts participatifs et
prêts entreprises novatrices**

82.103.443 € 2023

83.383.956 € 2022

Prêts de création/transmission

851.835 € 2023

876.530 € 2022



Total

82.955.278 € 2023

84.260.486 € 2022

Les valeurs indiquées s'entendent nettes des corrections de valeur spécifiques.

	2023	2022
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	1.536.594	1.964.041
Dotations de l'exercice	10.606.151	1.152.059
Utilisations de l'exercice	(142.350)	(226.680)
Reprises de l'exercice	(840.649)	(1.352.826)
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	11.159.746	1.536.594
Valeur brute des créances sur la clientèle à la fin de l'exercice	94.115.024	85.797.080
Valeur nette comptable des créances sur la clientèle à la fin de l'exercice	82.955.278	84.260.486

Au 31 décembre 2023, les corrections de valeur s'élèvent à EUR 11.159.746 (2022 : EUR 1.536.594).

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, il n'y a pas de créances sur entreprises liées.

5. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont des valeurs admises à une cote officielle et font partie du portefeuille de placement.

AU 31 DÉCEMBRE 2023, LA SNCI DÉTIENT LES ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE SUIVANTES :

Désignation	Pourcentage de détention 2023 (%)	Nombre de parts ou actions 2023	Prix acquisition 2023 (EUR)	Prix acquisition 2022 (EUR)
ARCELORMITTAL	1,09	9.336.135	102.344.195	102.344.195
RTL GROUP SA	0,20	302.829	3.139.926	3.139.926
SES	1,59	7.084.775	96.180.277	96.180.277
			201.664.398	201.664.398

La valeur comptable nette des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable au 31 décembre 2023 est de EUR 147.709.380 (2022 : EUR 148.630.401).

La valeur d'évaluation de ces actions et autres valeurs mobilières à revenu variable s'élève à EUR 292.517.427 (2022 : EUR 284.525.373).

(1) La SNCI a acquis les « fiduciary depository receipt »

FDR de SES S.A. lors d'un programme de rachat de titres en échange d'actions B initié par la société en 2007 et 2008. Un programme de rachat d'actions est en cours (nombre maximal d'actions de 30.000.000 soit au maximum 20.000.000 actions A/FDR et 10.000.000 actions B ou un montant maximum de 150.000.000 €).

A noter que le cours de bourse des actions de SES S.A. s'élevait à la date de clôture des comptes

annuels au 31 décembre 2023 à EUR 5,96 (servant de base à la détermination de la valeur d'évaluation dans les comptes annuels de la SNCI) et à la date de l'arrêté des comptes annuels 2023 à EUR 6,34 (au cours de clôture au 27 février 2024).

6. Participations et parts dans des entreprises liées

6.1 Participations

AUX 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022, LES PARTICIPATIONS INSCRITES AU BILAN SE DÉCOMPOSENT COMME SUIT :

Désignation	Siège social	Pourcentage de droits de vote 2023	Prix acquisition 2023 (EUR)	Prix acquisition 2022 (EUR)
Advent Life Sciences Fund I LP (a)	Londres	20,68 % ¹	5.084.441 ²	4.755.318 ²
ArcelorMittal Schifflange S.A. (b)	Esch-sur-Alzette	0,00 %	-	3.150.599
Cargolux Airlines International S.A.(c)	Sandweiler	10,67 %	44.324.020 ³	45.919.784 ³
Digital Tech Fund S.C.A. SICAR (d)	Luxembourg			
- Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage 1		14,76 %	1.395.000	1.245.000
- Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage 2		14,76 %	1.410.000	1.410.000
- Digital Tech Fund Sous Fonds 2		10,68 %	150.000	
Encevo S.A.	Esch-sur-Alzette	14,20 %	102.315.831	102.315.831
Eurefi S.A.	Longwy	7,42 %	2.533.058	2.533.058
Eurobéton Holding S.A.	Contern	34,50 %	3.323.000	3.323.000
Field Sicar S.C.A.	Pétange	14,33 %	1.277.420	1.277.420
Lux Development S.A.	Luxembourg	1,75 %	4.338	4.338
Luxcontrol S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00 %	425.385	425.385
Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS (e) :	Luxembourg			
- Compartiment Co-Investments		80,00 %	64.034.465	62.034.464
- Compartiment VC Fund of Funds		80,00 %	45.216.215	43.056.214
Luxembourg Future Fund 2 (f)		100,00 %	1.500.000	-
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	16,93 %	1.056.216	1.056.216
Master LeaseCo S.A. (g)	Strassen	10,67 %	1.240.262 ³	1.309.957 ³
Northstar Europe S.A. (h)	Luxembourg	17,00 % ⁴	850.000	850.000
Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF (i)	Luxembourg	15,20 %	11.221.901	7.452.347

Désignation	Siège social	Pourcentage de droits de vote 2023	Prix acquisition 2023 (EUR)	Prix acquisition 2022 (EUR)
Paul Wurth Real Estate S.A.	Luxembourg	18,84 %	2.731.856	2.731.856
Sisto Armaturen S.A.	Echternach	47,15 %	2.828.826	2.828.826
SES S.A. (actions B)	Betzdorf	10,88 %	87.174.904	87.174.904
Technoport S.A.	Esch-sur-Alzette	44,92 %	4.420.000	4.420.000
TOTAL			384.517.138	379.274.517

¹ Le taux de participation reflète l'ensemble des montants contribués

² Prix d'acquisition en GBP (converti en EUR)

³ Prix d'acquisition en USD (converti en EUR).

⁴ Dans le contexte d'un actionnaire défaillant, les droits de vote d'une partie des actions détenues par l'actionnaire majoritaire Northstar Trade Finance Inc. sont suspendus.

Compte tenu des corrections de valeur sur les participations s'élevant à EUR 10.340.950

(2022 : EUR 7.735.129), la valeur nette comptable des participations au 31 décembre 2023 est de EUR 374.176.188 (2022 : EUR 371.539.389).

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la SNCI ne détient pas de participation dans des établissements de crédit.

a. En 2023, la Banque a répondu aux appels de fonds de Advent Life Sciences Fund I. LP, fonds actif dans le domaine des technologies de la santé, pour un montant de GBP 201.000 correspondant à EUR 232.026,60 convertis au jour de transaction. L'augmentation du coût d'acquisition entre 2022 et 2023 est également

expliqué par une variation de change pour un montant de EUR 97.097.

b. Les actions ont été cédées à l'actionnaire majoritaire fin janvier 2023 dans le cadre du processus de sortie des actionnaires minoritaires initié notamment suite à l'arrêt des activités opérationnelles en 2016.

c. La variation à la baisse du coût d'acquisition de Cargolux Airlines International S.A. entre 2022 et 2023 est due à la variation de change pour un montant de EUR -1.595.764.

d. La prise de participation additionnelle décidée en 2022 par le Conseil d'Administration de la SNCI a pu être

implémentée en 2023 via la participation dans le sous-fonds 2 de Digital Tech Fund S.C.A. SICAR, un fonds d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT. La Banque a répondu aux appels de fonds de Digital Tech Fund S.C.A. SICAR pour un montant global de EUR 300.000 (EUR 150.000 alloués à Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage 1 et EUR 150.000 alloués à Digital Tech Fund Sous Fonds 2).

e. La Banque a répondu aux appels de fonds du Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, instrument clé de la SNCI en matière de développement de l'écosystème capital risque luxembourgeois à travers ses investissements dans des fonds d'investissement

et des entreprises innovantes apportant une substance économique dans les secteurs stratégiques du pays, pour un montant global de EUR 4.160.000.

- f. La période d'investissement du fonds du Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS étant arrivée à échéance en octobre 2022, la SNCI, conjointement avec son partenaire le Fonds Européen d'Investissement, a rendu opérationnel le Luxembourg Future Fund 2 en 2023. La stratégie d'investissement de Luxembourg Future Fund 2 est plus large, puisqu'elle englobe également les entreprises industrielles et de services plus matures qui cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de type dette et/ou capital accompagnant le développement des PME. En outre, des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ainsi que ceux qui le sont déjà pourront être financés.

L'engagement financier de la SNCI s'élève à EUR 160.000.000. Le Fonds Européen d'Investissement, qui sera la manager du LFF2, co- investit EUR 40.000.000. La Banque a répondu aux appels de fonds du Luxembourg Future Fund 2 pour un montant global de EUR 1.500.000.

- g. En 2023, la Banque a vu sa participation dans Master LeaseCo S.A., société détenue par les actionnaires de Cargolux Airlines International S.A., qui par crédit-bail loue à Cargolux Airlines International S.A. les deux avions qu'elle lui a achetés, diminuer suite à un remboursement de primes d'émission pour un montant global de USD 26.709,80, correspondant à EUR 24.681,93 convertis au jour des transactions, et par une variation de change de EUR -45.012,13
- h. Vu la défaillance de l'actionnaire majoritaire de Northstar Europe S.A., détenu par de grandes banques canadiennes, une

avance actionnaire a été décidée (non déboursée) par les actionnaires minoritaires afin de permettre à Northstar Europe S.A., le cas échéant et sous certaines conditions, de mener à bien la mise en liquidation ordonnée de ses activités telle qu'en cours depuis 2017.

- i. La Banque a répondu aux appels de fonds d'Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF, un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur les sociétés en phase de démarrage développant des technologies innovantes dans le domaine du secteur spatial, pour un montant global de EUR 3.769.554 en 2023.

6.2 Participations et parts dans des entreprises liées

AU 31 DÉCEMBRE 2023, LA SNCI DÉTIENT AU MOINS 20 %
DU CAPITAL DANS LES SOCIÉTÉS SUIVANTES :

Fraction
du capital
détenu :

Nom : Advent Life Sciences Fund I LP Siège social : Londres Actifs nets au 31.12.2022 ¹ : GBP 213.567.000 Bénéfice de l'exercice se terminant le 31.12.2022 : GBP 9.754.000	20,68 %
Nom : Eurobéton Holding S.A. Siège social : Contern Capitaux propres au 31.12.2022 ¹ : EUR 4.863.426 Bénéfice de l'exercice se terminant le 31.12.2022 : EUR 1.337.012	34,50 %
Nom : Luxcontrol S.A. Siège social : Esch-sur-Alzette Capitaux propres au 31.12.2022 ¹ : EUR 18.603.965 Bénéfice de l'exercice se terminant le 31.12.2022 : EUR 2.103.610	22,00 %
Nom : Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS Siège social : Luxembourg Actifs nets au 31.03.2023 : EUR 152.649.959 Perte de l'exercice se terminant le 31.03.2023 : EUR 18.421.236	80,00 %
Nom : Luxembourg Future Fund 2 Siège social : Luxembourg Actifs nets au 31.03.2023 ¹ : N/A ² Perte de l'exercice se terminant le 31.03.2023 : N/A ²	100 %
Nom : Sisto Armaturen S.A. Siège social : Echternach Capitaux propres au 31.12.2022 ¹ : EUR 23.509.792 Bénéfice de l'exercice se terminant le 31.12.2022 : EUR 4.631.595	47,15 %
Nom : Technoport S.A. Siège social : Esch-sur-Alzette Capitaux propres au 31.12.2022 ¹ : EUR 9.947.915 Bénéfice de l'exercice se terminant le 31.12.2022 : EUR 71.670	44,92 %

¹ Résultat de l'exercice inclus

² Nouvelle participation en 2023

7. Mouvements de l'actif immobilisé

Postes	Participations	Parts dans des entreprises liées	Actifs corporels dont : Terrains et constructions	Actifs corporels dont : Autres installations, outillage et mobilier	Actifs corporels dont : Matériel roulant	TOTAL
Valeur brute au début de l'exercice 2023	379.274.518	-	19.446.448	41.575	101.926	398.864.467
Entrées 2023	9.729.554	-	2.801.483	829.291	-	13.360.328
Sorties 2023	-3.150.599	-	-	-	-	-3.150.599
Différences de conversion	-1.336.335	-	-	-	-	-1.336.335
Valeur brute à la clôture de l'exercice 2023	384.517.138	-	22.247.931	870.866	101.926	407.737.861
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice 2023	-7.735.129	-	-3.137.005	-	-101.926	-10.974.060
Dotations de l'exercice 2023	-6.461.293	-	-35.145	-	-	-6.496.438
Reprises / utilisations de l'exercice 2023	3.855.472	-	-	-	-	3.855.472
Différences de conversion	-	-	-	-	-	-
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice 2023	-10.340.950	-	-3.172.150	-	-101.926	-13.615.026
Valeur nette à la clôture de l'exercice 2023	374.176.188	-	19.075.780	870.866	-	394.122.834

Les terrains et constructions affectés à l'activité propre de la Banque s'élèvent à EUR 281.160 au 31 décembre 2023 (2022 : EUR 316.305).

8. Autres actifs

Au 31 décembre 2023, le montant correspond principalement à une créance de la Banque sur la société SMS Investments S.A., ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous

le numéro B171976, née dans le cadre de la sortie conjointe avec l'État luxembourgeois et la Banque et Caisse d'Épargne de l'État de leurs participations respectives dans Paul Wurth S.A. au cours de l'exercice 2022 (paiement partiel différé

du prix de vente). La créance est couverte par une garantie bancaire à première demande. Elle est due au 21 avril 2026 au plus tard. Le montant comprend des intérêts courus non échus pour EUR 57.291 payables annuellement en août.

9. Actifs libellés en devises

Les actifs libellés en devises autres que l'euro représentent un montant total de EUR 53.194.617 au 31 décembre 2023 (2022 : EUR 54.791.793).

10. Dettes envers la clientèle

Les échéances des dettes envers la clientèle sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ».

11. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre classées dans la sous-rubrique « Bons et obligations en circulation », s'élèvent à EUR 461.160 (Note 18.2) au 31 décembre 2023 (2022 : EUR 461.160). Ce montant résiduel concerne des bons échus non présentés au remboursement.

12. Provisions

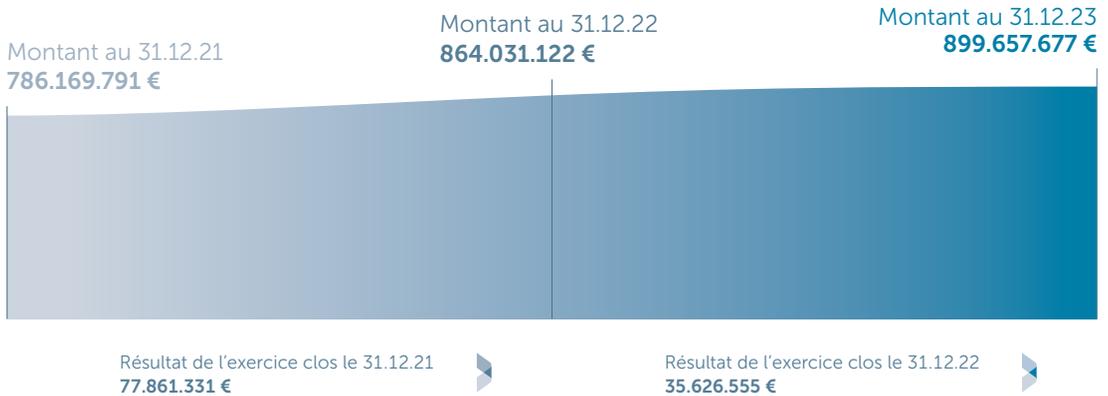
Le montant de EUR 1.744.691 comprend une provision de EUR 1.560.324 pour frais de conseils externes dans le cadre d'une participation de la Banque.

13. Capital souscrit versé

Au 31 décembre 2023, le capital de dotation souscrit de la SNCI s'élève à EUR 375.000.000 (2022 : EUR 375.000.000), dont EUR 375.000.000 (2022 : EUR 375.000.000) ont été libérés.

14. Évolution des réserves

En vertu de l'article 19(2) de la loi du 2 août 1977 modifiée, l'excédent de l'exercice est affecté à un compte de réserves.



AU 31 DÉCEMBRE 2023, LE RENDEMENT DES ACTIFS ÉTAIT DE 3,5 % CONTRE 2,22 % EN 2022.



15. Passifs libellés en devises

Aux 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a pas de passifs libellés en devises autres que l'euro.

16. Engagements

Les engagements se composent des postes suivants :

**Montants à libérer sur titres,
participations et parts dans les
entreprises liées**

178.226.796 € 2023

188.182.974 € 2022

Crédits confirmés, non utilisés

99.918.690 € 2023

86.086.996 € 2022



Total

278.145.486 € 2023

274.269.970 € 2022

Au 31 décembre 2023, les montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées comprennent EUR 10.442.521 à libérer dans le cadre de la participation dans le fonds Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, EUR 158.500.000 dans le cadre de la participation dans le Luxembourg Future Fund successeur / Luxembourg Future Fund 2 (« LFF II »), EUR 99.576 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 2.406.600

à libérer dans le cadre de la participation dans Digital Tech Fund S.C.A. SICAR ainsi que EUR 6.778.099 à libérer dans le cadre de la participation dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF.

La Banque s'est engagée sous certaines conditions, ensemble avec des coactionnaires non sortants, dans le contexte d'une potentielle sortie d'un des actionnaires du capital de Cargolux Airlines International S.A., soit à racheter, soit

à faire racheter par un tiers, les financements apportés à Master LeaseCo S.A. cédés dans le cadre de la transaction.

En accord avec ses principes comptables généraux, la Banque ne connaissant ni la date de survenance éventuelle de la demande de rachat, ni le montant dudit rachat, n'a pas renseigné au compte de hors bilan d'engagement financier au 31 décembre 2023.

17. Passifs éventuels

Les garanties octroyées de EUR 200.068.000 présentes en 2022 sont arrivées à échéance au cours de l'année 2023.

18. Informations sur les instruments financiers

18.1 Objectifs et stratégies en matière de gestion des risques

D'une manière générale, la SNCI continue à adopter une approche durable en accord avec son statut d'établissement bancaire de droit public.

La stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de crédit est en conformité avec ses objectifs, repris en détail dans le rapport de gestion.

La politique de la SNCI est notamment de minimiser le risque de crédit en respectant une procédure stricte en matière d'octroi et de suivi des prêts et des prises de participations, dans le cadre de sa mission publique de banque de développement.

18.2 Analyse des instruments financiers

Les instruments financiers renseignés dans le tableau ci-après reprennent uniquement des instruments financiers primaires,

la SNCI n'utilisant pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. La SNCI n'a pas de portefeuille de négociation.

Un instrument financier est défini par un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre partie.

Les instruments financiers primaires sont présentés dans le tableau suivant. Leurs valeurs nettes comptables sont classées par durées résiduelles.

AU 31 DÉCEMBRE 2023, LES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES S'ANALYSENT COMME SUIT :

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Catégorie d'instruments (actifs financiers)						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	353.596.267	-	-	-	-	353.596.267
Créances sur les établissements de crédit	283.629.559	305.318.464	9.096.050	49.336.912	-	647.380.986
Créances sur la clientèle	122.904	116.432	18.717.553	63.998.390	-	82.955.278
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	147.709.380	147.709.380
Total des actifs financiers	637.348.730	305.434.896	27.813.603	113.335.302	147.709.380	1.231.641.911
Catégorie d'instruments (passifs financiers)						
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	30.000.000	30.000.000
Dettes représentées par un titre	461.160	-	-	-	-	461.160
Total des passifs financiers	461.160	-	-	-	30.000.000	30.461.160

AU 31 DÉCEMBRE 2022, LES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES S'ANALYSENT COMME SUIT :

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Catégorie d'instruments (actifs financiers)						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	317.117	-	-	-	-	317.117
Créances sur les établissements de crédit	511.319.463	403.915.259	7.932.287	27.308.436	-	950.475.445
Créances sur la clientèle	241.694	407.800	17.835.286	65.775.706	-	84.260.486
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	148.630.401	148.630.401
Total des actifs financiers	511.878.274	404.323.059	25.767.573	93.084.142	148.630.401	1.183.683.449
Catégorie d'instruments (passifs financiers)						
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	30.000.000	30.000.000
Dettes représentées par un titre	461.160	-	-	-	-	461.160
Total des passifs financiers	461.160	-	-	-	30.000.000	30.461.160

19. Intérêts et charges assimilées

Les montants repris sous cette rubrique au 31 décembre 2023 sont principalement des intérêts que la Banque doit payer au titre des facilités de dépôts.



20. Personnel

Le nombre des membres du personnel en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :



■ Direction ■ Employés

En date de la publication du rapport annuel, la SNCI a 21 employés.

21. Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante :

Organe d'administration
(11 administrateurs)

188.500 € 2023

166.250 € 2022

Organe de direction (Direction autorisée composée de 3 personnes en moyenne sur 2023 et de 3 personnes sur 2022)

817.662 € 2023

749.810 € 2022



Total

1.006.162 € 2023

916.060 € 2022

22. Avances et crédits accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres du Conseil d'Administration en 2023 et en 2022.

23. Ventilation des produits

En vertu de l'article 68 (3) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, l'information relative à la ventilation par marchés géographiques des produits afférents aux postes « Intérêts et produits assimilés », « Revenus de valeurs mobilières » et

« Autres produits d'exploitation », n'est pas mentionnée distinctement dans la mesure où ces marchés ne diffèrent pas entre eux de façon considérable.

L'activité de la Banque est principalement située au Grand-Duché de Luxembourg.

Les autres produits d'exploitation incluent des jetons de présence et des tantièmes pour un montant de EUR 82.400 (en 2022 : EUR 92.560).

24. Bénéfice/perte provenant d'opérations financières

En 2023 et 2022, le résultat provenant d'opérations financières concerne principalement des variations de change non réalisées sur participations et créances à vue en devises.

25. Honoraires d'audit

Les honoraires relatifs aux prestations du contrôleur légal des comptes annuels sont les suivants :

Contrôle légal des comptes annuels

116.100 € 2023

106.200 € 2022

Autres services

8.100 € 2023

18.000 € 2022



Total

124.200 € 2023

124.200 € 2022

26. Revenus de valeurs mobilières

Les revenus de valeurs mobilières se composent des postes suivants :

Revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable

8.262.472 € 2023

8.418.355 € 2022

Revenus de participations

43.130.317 € 2023

33.628.482 € 2022



Total

51.392.789 € 2023

42.046.837 € 2022

Au 31 décembre 2023, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable sont composés des revenus perçus de SES S.A. (FDR) qui s'élèvent à un montant de EUR 3.542.387 de ceux perçus d'ArcelorMittal S.A. pour un montant de EUR 3.508.769 et enfin des revenus perçus de RTL Group S.A. pour EUR 1.211.316.

Au 31 décembre 2023, les revenus de participations sont composés de EUR 12.121.432 reçus de SES S.A., de EUR 30.535 reçus de Master LeaseCo S.A.,

de EUR 1.066.062 reçus de Sisto Armaturen S.A., de EUR 345.000 reçus de Eurobéton Holding S.A., de EUR 340.288 reçus de Orbital Ventures S.C.A ainsi que EUR 29.227.000 reçus de Cargolux Airlines International S.A..

Au 31 décembre 2022, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable sont composés des revenus perçus de SES S.A. (FDR) qui s'élèvent à un montant de EUR 3.542.387 de ceux perçus d'ArcelorMittal S.A. pour

un montant de EUR 3.361.823 et enfin des revenus perçus de RTL Group S.A. pour EUR 1.514.145.

Au 31 décembre 2022, les revenus de participations sont composés de EUR 12.121.432 reçus de SES S.A., de EUR 233.033 reçus de Luxcontrol S.A., de EUR 30.489 reçus de Master Lease-Co S.A., de EUR 937.342 reçus de Sisto Armaturen S.A. ainsi que EUR 20.306.186 reçus de Cargolux Airlines International S.A.

27. Impôts

Conformément à l'article 20 de la loi du 2 août 1977 portant création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, la SNCI est exempte de l'impôt sur le revenu des collectivités, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal, à l'exception de l'impôt sur le total des salaires.

28. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2023.





« Le nouveau design intérieur,
que nous avons pu réaliser en collaboration
avec la SNCI et notre banque, crée une
atmosphère unique qui inspire nos clients
et leur procure inspiration et tranquillité. »

Cyril Molard

Ma langue sourit

1, route de Remich,
L-5331 Moutfort
www.mls.lu

ORGANISATION DE LA SNCI



Les collaborateurs de la SNCI

Vincent THURMES

Président

Marc NIEDERKORN

Directeur

(jusqu'au 1^{er} octobre 2023)

Eva KREMER

Directeur

(à partir du 1^{er} février 2024)

Marco GOELER

Sous-Directeur

Augustin BASCUAS

Chef Adjoint du Département

Crédits et Prêts

Julie BIRON-LATREILLE

Conseillère économique

Matthieu BLAISE

Attaché économique

Céline CAPPELLI

Conseiller Entreprises

Gaël COLLET

Coordinateur TIC &

Installations

Guilhem DAVEZAC

Attaché économique

Joé ENSCH

Accueil

Jean-Louis FLAMMANG

Conseiller du Département

Opérations et Comptabilité

Jordan HERTZ

Chef du Département

Opérations et Comptabilité

Arlette KNIPS

Assistante de Direction

Kevin LOUREIRO

Conseiller Entreprises

Audrey MULLER

Gestionnaire comptable et

administrative

Nicolas NIX

Conseiller économique

Alexey POPOV

Conseiller de Direction

Geneviève SCHLINK

Chef du Département

Participations

Désirée SIMON

Assistante de direction

Nicole WELTER

Assistante de direction

Guy WOLLWERT

Chef du Département Crédits

et Prêts

Commissions techniques chargées de l'instruction des dossiers

Commission « Classes moyennes »

Gilles SCHOLTUS

Président

Ministère de l'Économie

Augustin BASCUAS

Vice-Président

*Secrétaire-Rapporteur-
Coordinateur*

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Membres

Céline CAPPELLI

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Christian KREMER

Chambre des Métiers

Christophe STEIN

Chambre de Commerce

Virginia DA SILVA

Chambre de Commerce

Kevin LOUREIRO

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Guy WOLLWERT

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Philippe KOPS

Mutualité des P.M.E.

Laurent SOLAZZI

Ministère de l'Économie

Commission « Industrie »

Marco GOELER

Président

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Guy WOLLWERT

*Secrétaire-Rapporteur-
Coordinateur*

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Grégory SAEUL

Secrétaire-Rapporteur

Ministère de l'Économie

Augustin BASCUAS

Co-Secrétaire-Rapporteur

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Ernest BOEVER

Co-Secrétaire

Ministère de l'Économie

Membres

Stefano ARAUJO

OGB-L

Nicolas BASTIEN

CGFP

Céline CAPPELLI

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Sandra DENIS

Ministère des Finances

Robert FORNIERI

LCGB

Eva KREMER

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Kevin LOUREIRO

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Alexey POPOV

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Betty SANDT

Ministère des Finances

Georges SANTER

Fédération des Industriels

Aloyse SCHILTZ

Expert indépendant

Geneviève SCHLINK

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Marco VALENTINY

Ministère de l'Économie

Commission « Prêts de création–transmission »

Gilles SCHOLTUS

Président

Ministère de l'Économie

Augustin BASCUAS

Vice-Président

Secrétaire-Rapporteur-
Coordinateur
Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Membres

Céline CAPPELLI

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Guy WOLLWERT

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Betty SANDT

Ministère des Finances

Christophe STEIN

Chambre de Commerce







« Nous avons construit notre propre hall d'exploitation avec le soutien de la SNCI et de son programme ProDevelop. Le programme de la SNCI octroie des crédits aux entreprises qui, comme nous, souhaitent se développer. »

Alois Annen

ANNEN

2, A Lambett
L-6850 Manternach
www.annen.eu



snci

SOCIÉTÉ NATIONALE
DE CRÉDIT ET
D'INVESTISSEMENT